

UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID  
UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS-IV



UNIVERSIDAD  
COMPLUTENSE  
MADRID



## **Mémoire de fin de Master**

*La formulation de l'excuse dans le discours politique*

présenté par Natalia Pérez Ramos  
sous la direction de Sonia Nathalia Gómez-Jordana Ferary

Master Hispano-français en Langue Française Appliquée  
Promotion 2016-2017

## Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
Première partie : état de la question	
1. Langue, pragmatique et argumentation.....	6
1.1. Le discours et la théorie des actes de langage.....	6
1.2. Discours et argumentation.....	8
1.3. Argumentation vs persuasion.....	10
2. Approche linguistique de l'excuse.....	12
2.1. L'excuse en tant qu'acte de langage : un rituel de politesse.....	12
2.2. Schéma linguistique de l'excuse.....	15
3. La formulation de l'excuse dans le discours politique.....	20
3.1. L'espace politique dans la société d'aujourd'hui.....	20
3.2. Argumentation et rhétorique du discours politique.....	21
3.2.1. L'espace de la parole politique : enjeux et risques.....	21
3.2.2. L'excuse publique : le cas des hommes politiques.....	24
Deuxième partie : analyse de notre corpus	
1. Discours télévisé de Bill Clinton, la soirée du 17 août 1998.....	29
2. Conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017.....	34
3. Excuses de Macron sur la colonisation.....	39
Conclusions.....	45
Bibliographie.....	48
Annexes	
Transcription du discours télévisé de Bill Clinton de la soirée du 17 août 1998.....	51
Récapitulatif des interventions dans lesquelles Bill Clinton présente publiquement ses excuses dans le cadre de « l'affaire Lewinsky ».....	53
Transcription de la conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017.....	55

## **Remerciements**

Je tiens à remercier aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire, aussi bien sur son fond que sur sa forme.

En premier lieu, je remercie Madame Sonia Natalia Gómez-Jordana Ferary, ma directrice de mémoire, qui a très bien guidé mon travail et qui m'a aidée à surmonter les difficultés rencontrées.

Je souhaite remercier en particulier l'équipe de bibliothécaires de Sciences Po Paris qui m'ont aidée dans ma recherche bibliographique et qui ont répondu attentivement à mes questions.

Finalement, je voudrais exprimer ma gratitude envers ma famille et mes amis qui m'ont apporté leur support tout au long de ce travail.

## Introduction

La situation politique mondiale, et en Europe en particulier, subit des bouleversements qui ont donné lieu à un contexte de parutions médiatiques continues des hommes politiques : l'alerte terroriste, la crise des réfugiés, les cas de corruption, l'envie d'un renouvellement politique avec la montée de l'extrême droite en Europe et l'arrivée de Trump au pouvoir aux États-Unis face à l'élection présidentielle et le phénomène Macron en France... Une somme de facteurs dont le résultat est une apparition constante des hommes politiques s'exprimant dans les médias, que ce soit lors de missions politiques, de réunions, de conférences de presse ou de débats télévisés.

C'est justement le phénomène Macron qui nous a motivé à observer plus en détail d'un point de vue linguistique les interventions des hommes politiques : ses mots, son intonation, jusqu'au choix de l'espace, chaque intervention du Président de la République est bien préméditée par son équipe de communication. Certes, la rhétorique a toujours été un enjeu politique bien connu, mais jamais le rôle d'une équipe de communication politique n'avait été si reconnu, comme le montre le documentaire *En marche vers l'Élysée* diffusé dans l'émission *Envoyé spécial* sur France 2 le 11 mai 2017.

Nous avons ainsi mené une observation des principales interventions publiques d'Emmanuel Macron ainsi que d'autres personnalités politiques, notamment celles qui ont été impliquées dans des affaires d'actualité, et qui nous conduisent à considérer la formulation de l'excuse comme un enjeu politique courant très intéressant à étudier à partir d'une approche linguistique.

Pour ce faire, et partant des contextes politiques d'actualité où des hommes politiques ont présenté leurs excuses, nous avons porté notre intérêt sur deux cas particuliers en France : l'affaire Fillon et différentes situations d'Emmanuel Macron.

Premièrement, nous avons mené une recherche sur la base de données des principaux médias français afin d'observer des perspectives différentes d'une même nouvelle, nous centrant sur des journaux comme *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Parisien* et l'ensemble de Franceinfo.

Ensuite, nous avons procédé à élaborer un corpus comportant la présentation d'excuses dans les contextes mentionnés ci-dessus, présentés en annexe à la fin de notre travail, et que nous avons rassemblés à partir des émissions des interviews, des conférences de presse, des interventions à l'assemblée et également à partir des commentaires publiés sur Twitter.

C'est à la fin de cette observation globale que nous avons conclu une problématique commune à toutes ces situations : la formulation de l'excuse est-elle une stratégie politique utile et réussit-elle toujours ?

Ainsi, le but premier de ce mémoire est d'étudier la structure de ces discours sous une approche linguistique, nous centrant notamment sur les procédés concernant la formulation de l'excuse, en les appliquant ensuite à une approche plutôt rhétorique et sociopolitique.

Avant d'aborder cette problématique dans notre analyse, nous présenterons l'état de la question de notre sujet d'étude, que nous diviserons en deux cadres théoriques.

D'une part, nous présenterons les travaux réalisés par des linguistes de l'énonciation. Nous aborderons d'abord les travaux des années 80 de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot en ce qui concerne l'argumentation linguistique, ainsi que les études précédentes du côté anglo-saxon, avec les théories des actes de langage de John Langshaw Austin et John Searle. Pour les études de ces derniers, nous y aurons recours soit directement à travers leurs textes, soit à travers les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni dans les années 1990 et 2000. Pour finir, c'est également les travaux de cette linguiste française que nous aborderons pour observer la formulation de l'excuse d'un point de vue linguistique, premièrement inscrite comme rituel de politesse et, enfin, en tant que processus conversationnel.

D'autre part, nous aborderons les principales études de base qui ont été menées au sujet de la communication politique de nos jours ainsi que de la formulation de l'excuse en contexte politique en particulier.

Comme introduction, nous présenterons la notion d'espace politique dans la société occidentale examinée par un des principaux spécialistes français contemporains de l'analyse du discours communicationnel, Patrick Charaudeau.

Ensuite, nous aborderons l'espace de la parole et de la communication politique d'aujourd'hui en combinant les recherches de Charaudeau avec celles d'autres spécialistes des sciences de la communication, comme Bernard Lamizet et Arnaud Mercier, et celles du sociologue Dominique Wolton, spécialiste de la communication politique et directeur de recherche au CNRS dans le secteur de sciences de la communication.

Pour finir, nous montrerons certaines caractéristiques propres de la formulation de l'excuse politique et les contraintes existantes à ce sujet, en nous appuyant sur trois articles tirés de trois revues anglophones. Les ressources bibliographiques étant encore très réduites en milieu francophone, nous expliquerons les difficultés que nous avons rencontrées dans notre recherche, ainsi que notre choix de sources exclusivement anglophones pour un point qui constitue essentiellement le noyau de notre travail. Nous concluons cette section avec une proposition d'analyse de l'excuse présentée par le linguiste américain Edwin L. Battistella, qui constituera ainsi le point de départ de l'analyse de notre corpus.

Une fois que nous aurons présenté le cadre théorique de nos recherches, nous procéderons à l'analyse d'un corpus constitué par trois discours dans lesquels différents hommes politiques présentent leurs excuses : le discours dans lequel Bill Clinton présente ses excuses en 1998 à propos de l'affaire Lewinsky ; les excuses de François Fillon suite aux salaires provenant d'emplois dits fictifs reçus par sa femme Penelope et leurs enfants ; et finalement les excuses présentées par

Emmanuel Macron pour ses propos sur la colonisation en novembre 2016 et puis en février 2017, en pleine campagne présidentielle.

Notre but est ainsi de montrer les caractéristiques et les réactions à des excuses présentées par trois figures médiatiques, dans des contextes différents et qui ont impliqué un scandale ayant une répercussion importante dans la société et conséquemment, dans les médias.

En ce qui concerne la méthodologie adoptée, c'est le discours de Bill Clinton qui nous servira comme point de départ, non seulement en raison de la chronologie, mais aussi de la formulation de l'excuse elle-même et puis au niveau des réactions suscitées. Comme nous l'aborderons dans notre cadre théorique, l'excuse politique est un phénomène plus répandu en milieu anglo-saxon, de sorte qu'il nous semble intéressant de prendre ce discours comme repère.

Analysant chaque discours indépendamment, nous appliquerons les démarches suivantes pour essayer de tirer, enfin, des conclusions communes qui puissent combler le manque de références, surtout en milieu francophone.

Nous essayerons de répondre, dans chacun des cas, à six questions concernant la situation d'énonciation de l'excuse proposées par le linguiste Edwin L. Battistella, que nous présenterons dans notre cadre théorique. Ensuite, nous procéderons à analyser chaque discours sous une approche linguistique, en repérant et analysant les marqueurs discursifs de l'excuse, que nous aurons préalablement abordés aussi dans notre cadre théorique, ainsi que les caractéristiques de chaque offense et de chaque réaction.

C'est à la fin de notre analyse que nous pourrons établir une comparaison entre les différents cas français et le cas américain choisi, concluant notre travail avec une rétrospective des données et une formulation d'hypothèses explicatives.

## Première partie : état de la question

### 1. Langue, pragmatique et argumentation

#### 1.1. Le discours et la théorie des actes de langage

Le discours politique fait aujourd'hui l'objet de différents domaines d'études, tels que la sociologie, la philosophie, l'histoire, la science politique à proprement parler et la linguistique, étant ce dernier domaine sur lequel nous travaillerons.

À son tour, le discours politique peut être étudié sous différentes approches linguistiques : étude de la prosodie, du vocabulaire (sémantique), des constructions formelles (syntaxe), mais c'est sous une approche énonciative que nous le considérerons en particulier.

Comme le signalaient déjà les travaux des grands précurseurs des théories de l'énonciation que nous avons choisis pour établir notre cadre théorique<sup>1</sup>, une langue ne se réduit pas à son caractère descriptif, mais elle compte aussi un caractère actionnel. Autrement dit, une langue ne comporte pas uniquement la description des objets du monde, mais elle sert également à communiquer, à interagir, selon les mots d'Anscombe et de Ducrot, à exercer « un mode d'influence »<sup>2</sup> sur autrui.

Ainsi, parler, utiliser la langue, implique un acte d'énonciation dont les circonstances et les participants donnés font de lui un acte unique dont le résultat, l'énoncé, est aussi inédit.

D'après la distinction établie par Austin suite à ses premières théories sur la notion de performativité, tout acte de langage présente de deux à trois sous-catégories : l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire<sup>3</sup>.

- L'acte locutoire est la simple production d'un énoncé, relevant de facteurs comme la production des sons, la combinaison des morphèmes et l'attribution d'un sens, selon les règles grammaticales, etc.<sup>4</sup>
- L'acte illocutoire consiste en la réalisation d'un acte par le fait d'utiliser la langue, de produire un énoncé. Afin d'assurer sa réussite, tout acte doit accomplir d'ailleurs une série de conditions particulières en rapport avec les interlocuteurs et les circonstances de la situation<sup>5</sup>. Nous nous limiterons ici à étudier les conditions nécessaires à l'acte de l'excuse,

---

<sup>1</sup> Pour une brève histoire de la linguistique de l'énonciation, Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris : Nathan, pp. 5-8.

<sup>2</sup> ANSCOMBRE, J.C., DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles-Liège-Paris : Mardaga, p.7.

<sup>3</sup> Pour la définition de performativité et la taxinomie des actes de langage, voir respectivement Austin, J. L. (1962) (trad. Gilles Lane, 1970), *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil, pp. 37-45 et pp. 109-118.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp.109-112.

<sup>5</sup> Pour une définition d'acte illocutoire, *ibid.*, pp-112-114. Pour une explication plus approfondie et les conditions de réussite, y comprises celles des deux autres actes, voir de la neuvième à la douzième conférence d'Austin (*ibid.*, pp 119-164.)

comme nous le verrons ci-après.

Alors qu’Austin établit un classement des actes illocutoires à partir des verbes qui intègrent l’énonciation, Searle (Kerbrat-Orecchioni : 2001, 16-17 et 33-45) approfondit cette théorie de l’acte illocutoire en établissant à son tour non seulement un classement des actes – que nous n’observerons pas ici, de même que ceux d’Austin –, mais aussi deux notions complémentaires, la définition de *force illocutoire*, et la distinction entre actes de langage directs et indirects.

La force illocutoire serait ainsi la valeur qui confère le type d’acte particulier correspondant à un énoncé<sup>6</sup>. Cette force ou valeur illocutoire est normalement associée à des structures ou modalités de phrases type, donnant ainsi lieu à des actes de langage directs. C’est le cas de la force illocutoire d’ordre attribuée au mode impératif et à la phrase exclamative de l’exemple suivant emprunté à Kerbrat-Orecchioni : « Ferme la porte !<sup>7</sup> »

Cependant, cette association ne serait pas toujours biunivoque, une même force illocutoire pouvant être réalisée indirectement sous différents types de constructions, de même qu’une construction peut exprimer différentes forces illocutoires. Cette expression indirecte est souvent liée à une intention d’éviter toute violence ou agressivité dans le discours qui puisse gêner l’interlocuteur. Empruntons encore un exemple de Kerbrat-Orecchioni, où la valeur d’ordre que nous venons d’observer est réalisée indirectement à travers une interrogation, comme formule de politesse : « Tu peux/pourrais fermer la porte ?<sup>8</sup> »

- Finalement, revenant à la taxinomie d’Austin, l’acte perlocutoire relève des effets produits chez l’interlocuteur suite à un acte illocutoire. C’est le cas de l’acte de persuader, qui implique un double acte, l’intention de persuader du locuteur et le fait que l’interlocuteur soit persuadé : « Il me persuada de tirer sur elle » ou « Il parvint à me faire (ou me fit, etc.) tirer sur elle » sont deux exemples proposés par J.L. Austin pour illustrer cette sous-catégorie<sup>9</sup>.

En conclusion, tout acte de langage est soumis à des conditions particulières pour sa réussite, indépendamment de sa nature, pouvant impliquer de deux à trois sous-catégories : tout acte de langage est à son tour locutoire et illocutoire, mais non forcément perlocutoire. Il comporte toujours la production d’un énoncé et les facteurs qui impliquent cette production, et son noyau est la formulation d’une force ou valeur illocutoire qui confère sa typologie en tant qu’acte (illocutoire), de manière directe ou indirecte. Mais cette force ou valeur n’implique pas toujours un effet chez

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 17

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, p.34.

<sup>9</sup> AUSTIN, J. L., *op. cit.* p.114.

l'interlocuteur, c'est-à-dire, la production d'un acte perlocutoire, soit parce que l'acte perlocutoire a échoué, soit parce que la nature de l'acte ne comporte que sa catégorie d'illocutoire.

## 1.2 Discours et argumentation

Une autre notion linguistique à considérer dans l'étude du discours politique est la notion d'argumentation, largement abordée par Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot.

Certes, parler c'est décrire, agir, influencer ; mais c'est également « orienter »<sup>10</sup>. Comme le font observer les deux spécialistes, l'argumentation consiste en un processus dans lequel « un locuteur [...] présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en *faire admettre* un autre (ou un ensemble d'autres) E2 »<sup>11</sup>, la structure linguistique étant déterminante pour ce faire. En d'autres termes, tout discours véhicule des informations, des points de vue – arguments – qui s'enchaînent successivement à travers les énoncés, en suivant des orientations précises et menant à certaines conclusions par la suite. En effet, ce sont des marqueurs linguistiques présents dans la structure des énoncés qui deviennent l'axe de cette coorientation.

Cette coorientation est articulée par le biais de différentes opérations ou *échelles argumentatives*<sup>12</sup> ainsi que des relations de nature logique, mais qui dépassent le sujet de notre étude et que nous n'approfondirons pas ici.

Notons, comme exemple, la *loi de faiblesse*, qui montre que, sous certaines conditions, un argument –et son marqueur respectif dans l'énoncé– apparaît comme apportant une conclusion ou argument faible. C'est le cas du marqueur *à peine*, illustré par la suite dans le rapport entre les valeurs de cher et de bon marché<sup>13</sup> :

- (1) « La place de cinéma est bon marché, elle coûte à peine 10F. »
- (2) « C'est cher, la place coûte à peine 10 F. »
- (3) « La place est chère, mais elle coûte quand même 10 F. »

Dans un énoncé comme (1), c'est *bon marché* qui coorienté vers un argument faible du type *à peine*. Par conséquent, on n'aurait jamais des énoncés comme (2) ou (3), où le rapport entre la valeur de cher et l'argument de faiblesses s'avèrent contradictoires.

Le cas contraire serait l'expression d'une argumentativité plus forte, comme l'opérateur *même*.

Dans un énoncé *p et/ou même p*<sup>14</sup>, *même* vient présenter un argument plus fort par rapport aux autres qui le précèdent dans l'énoncé :

---

<sup>10</sup> ANSCOMBRE, J.C., DUCROT, O., *op. cit.* p.5.

<sup>11</sup> *Ibid.* p. 8.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.39.

<sup>13</sup> Exemples tirés d' ANSCOMBRE, J.C., DUCROT, O., *op. cit.*, pp. 66-67.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p.58.

(4) « Il avait peur de retrouver sa maison occupée par l'envahisseur, ou même détruite »<sup>15</sup>.

De même que l'on observait dans l'exemple de *à peine*, il faut que cette coorientation entre les arguments soit cohérente et que, en effet, les arguments précédents soient présentés comme moins forts que l'argument introduit par *même*. Ainsi, l'exemple suivant donné par Anscombe et Ducrot, l'emploi de *même* implique une conclusion discordante :

(5) « Il a la licence, le 3e cycle, le doctorat d'état, et même le certificat d'études »<sup>16</sup>.

Par ailleurs, Ducrot (Ducrot : 1984, 13-31) signale que le « comportement sémantique » du discours<sup>17</sup> repose sur deux niveaux de signification, l'un linguistique et l'autre rhétorique ou extralinguistique.

D'après ce principe, tout énoncé possède un sens littéral relevant du niveau linguistique, que l'on désigne *posé*<sup>18</sup>, à partir duquel il peut avoir différents effets de sens ou significations implicites relevant aussi bien du niveau linguistique que du niveau rhétorique.

D'une part, on trouve une signification implicite qui n'est pas véhiculée dans l'énoncé lui-même, mais qui est présentée comme évidente et présumée par l'interlocuteur à partir de certains marqueurs de la construction linguistique de l'énoncé, et que l'on appelle *présupposé*<sup>19</sup>. Empruntons à Ducrot l'exemple suivant<sup>20</sup> :

(6) « Jacques continue à fumer. »

(6a) « Jacques fume actuellement. »

(6b) « Jacques fumait auparavant. »

En énonçant (6), nous pouvons conclure, premièrement, que Jacques fume actuellement (6a), mais aussi qu'il fumait déjà autrefois, *continuer à* marquant le début de cette action dans un temps préalable.

D'autre part, les énoncés peuvent laisser conclure une signification absente dans leur construction et qui ne relève plus du composant linguistique, mais du rhétorique –des circonstances de l'énonciation–, que l'on appelle *sous-entendu*<sup>21</sup>.

Tenant compte du rythme informatif du discours et de cette coorientation, Ducrot (Ducrot : 1984, 20-25) encadre ces trois notions dans des phases différentes dans la temporalité d'un acte de langage :

---

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> Concept auquel J.C. Anscombe et O. Ducrot se réfèrent également avec le terme de « description sémantique » tout au long de leur ouvrage *L'argumentation dans la langue* et puis Ducrot dans *Le dire et le dit* (pp. 47-66).

<sup>18</sup> *Ibid.*, p.19.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 17-18.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p.21.

Le posé impliquerait une signification simultanée à l'énoncé. Le présupposé serait une signification postérieure au posé, mais appuyée sur une antériorité, alors que le sous-entendu serait à son tour postérieur au présupposé, résultat d'une réflexion de la part des interlocuteurs.

### 1.3 Argumentation vs persuasion :

Nous finirons ce chapitre en abordant une problématique qui nous semble pertinente au sujet de notre étude et qui est d'ailleurs au cœur des études d'Oswald Ducrot en particulier : l'argumentation est-elle un synonyme ou un type de persuasion ?

Ces deux notions étant souvent utilisées comme des synonymes pouvant porter à confusion, Ducrot (Ducrot : 1992) insiste fermement sur leur distinction s'appuyant sur différents aspects.

Tout d'abord, se limitant strictement à la théorie des actes de langage, il soutient qu'il s'agit de deux types d'acte de langage différents<sup>22</sup> : l'argumentation peut ainsi être considérée comme un acte illocutoire dont le but n'est que d'exprimer un point de vue d'un L1 face à un L2, articulant les segments du discours sous différentes stratégies. La persuasion, en revanche, est considérée comme un acte perlocutoire dont le but est de chercher un effet chez le L2, lui faire croire et admettre un point de vue. Ainsi, l'argumentation pourrait devenir un moyen de persuader, un acte – illocutoire – préalable à l'acte perlocutoire de persuasion lui-même. L'argumentation peut devenir un recours, une stratégie de persuasion, mais elle n'implique pas forcément cet acte à la base.

Par ailleurs, Ducrot (Ducrot : 2004) signale que, la réflexion sur l'argumentation et la persuasion ayant toujours fait l'objet d'étude de la rhétorique traditionnelle, elles relèvent à leur tour de niveaux et de motifs différents.

Alors que l'acte d'argumenter relève strictement du niveau linguistique en premier lieu et ensuite du niveau rationnel, restant un phénomène propre au fonctionnement du discours, l'acte de persuader met en place d'autres éléments qui vont au-delà de la nature linguistique. Outre le composant strictement linguistique – que la rhétorique nomme *logos*<sup>23</sup> – et le contenu argumentatif rationnel – *raisons*<sup>24</sup> il existerait deux autres composants strictement liés au rapport entre les deux interlocuteurs, orateur et auditeur dans la terminologie rhétorique : d'une part, le *pathos* « le désir de croire vrai »<sup>25</sup> développé chez l'auditeur ; d'autre part, l'*éthos*<sup>26</sup>, l'image que l'orateur donne dans son discours, qui doit être toujours positive afin de réussir son objectif chez l'auditeur et que nous aborderons ci-après par rapport au cas de l'*éthos* chez les hommes politiques.

---

<sup>22</sup> DUCROT, O. (1992) « Argumentation et persuasion », in *Actes du colloque Enonciation et parti pris*, Université d'Anvers. (eds.) de Mulder, W., Schuerewegen, F., Tasmowski, L., p.143-145.

<sup>23</sup> DUCROT, O. (2004), « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », in M. Douiry & S. Moirand (éds), *L'argumentation aujourd'hui*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 21.

<sup>24</sup> *Idem.*

<sup>25</sup> *Idem.*

<sup>26</sup> *Idem.*

Enfin, c'est à partir de cette deuxième distinction que Ducrot (Ducrot : 2004, 17) opte pour attribuer à la terminologie d'*argumentation* et *persuasion* le binôme d'*argumentation linguistique* et *argumentation rhétorique*.

Que ce soit strictement au niveau linguistique, ou bien cherchant à persuader, la notion d'*argumentation* est, dans ces deux buts, une notion intimement liée au fonctionnement du discours, et nous verrons par la suite son intérêt dans le cas du discours politique en particulier.

Dans la deuxième partie de ce cadre théorique, nous appliquerons ces notions au cas du discours politique dans le contexte actuel et nous observerons comment le phénomène de l'excuse est concerné. Cependant, il faudra d'abord étudier le phénomène de l'excuse sous une approche linguistique et conclure ainsi cette première partie.

## 2. Approche linguistique de l'excuse

### 2.1. L'excuse en tant qu'acte de langage : un rituel de politesse

Selon les mots de C. Kerbrat-Orecchioni, l'excuse peut être définie comme un acte « par lequel un locuteur essaie d'obtenir de son destinataire qu'il lui octroie le pardon pour une "offense" dont il est à quelque titre responsable à son égard »<sup>27</sup>.

En outre, tel que C. Kerbrat-Orecchioni l'aborde dans ses diverses études sur les échanges conversationnels, l'acte de l'excuse s'inscrit comme un rituel de politesse, celle-ci exerçant une grande pression dans nos relations et nos échanges communicatifs au point de déterminer les règles de nos discours<sup>28</sup>.

En reprenant le modèle de Penelope Brown et Stephen Levinson, qui ont établi dans les années 80 la base théorique des recherches au sujet de la politesse, Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni ; 2001, 167-180) établit que, dans tout échange communicationnel, le locuteur, en tant qu'« être social »<sup>29</sup> dispose de deux *faces*, une *face négative* et une *face positive* : d'une part, la *face négative* relève du territoire personnel du locuteur, de ses appartenances matérielles et immatérielles, c'est-à-dire, de toute « appartenance » personnelle ou aspect auquel le locuteur se sent attaché, en allant du corps même, jusqu'à l'espace, le temps et les personnes<sup>30</sup>. D'autre part, la *face positive* renvoie aux « images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction »<sup>31</sup>.

Ainsi, les actes de langage déroulés au cours de toute interaction peuvent avoir un effet positif pour les faces des interlocuteurs, mais aussi devenir une menace pour l'une des deux faces, d'un locuteur ou de l'autre, ce que Brown et Levinson et puis Kerbrat-Orecchioni appellent *Face Threatening Acts*<sup>32</sup>. En fonction de la face endommagée, les actes de langage peuvent être classés en quatre catégories.

Premièrement, les actes de langage peuvent être considérés comme des « actes menaçants pour la face négative de celui qui les accomplit »<sup>33</sup>, c'est-à-dire, que le locuteur en question (L1) s'engage à un acte qui peut endommager son territoire personnel. Ce serait le cas d'actes comme l'offre ou la promesse.

Deuxièmement, il existe des « actes menaçants pour la face positive de celui qui les

---

<sup>27</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Nathan, p. 124.

<sup>28</sup> KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1992) *Les interactions verbales*, tome II, Paris, Armand Colin, pp. 159-160.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>30</sup> *Ibid.*, 167-168.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.168

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 169

<sup>33</sup> *Idem.*

accomplis »<sup>34</sup>. Dans ce cas, c'est l'image que le locuteur donne de lui-même qui se voit endommagée, l'aveu et l'excuse même étant les exemples les plus significatifs.

Troisièmement, nous trouvons des « actes menaçants pour la face négative de celui qui les subit »<sup>35</sup> dans lesquels c'est le territoire personnel du destinataire (L2) qui se voit endommagé. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, des actes verbaux comme des questions indiscretes, donner des ordres ou des conseils, mais aussi des actes non verbaux qui gênent l'intimité de l'autre<sup>36</sup>.

En dernier lieu, il faudrait signaler les « actes menaçants pour la face positive de celui qui les subit »<sup>37</sup>. Autrement dit, c'est l'image valorisante que le L2 aimerait donner de lui-même envers L1 qui se voit endommagée. Ce serait les cas de la critique, l'injure ou l'insulte ou les moqueries en général.

Ainsi, la politesse ne serait qu'un moyen de conciliation et de respect des faces dans l'échange communicatif que, tels que le présente Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 2001, 174-175), Brown et Levinson divisent en deux catégories en fonction des stratégies de politesse adoptées : politesse positive et politesse négative, chacune présentant à son tour des variétés – que nous n'aborderons pas ici –.

La politesse négative est définie comme « celle qui peut être mise en corrélation avec la composante territoriale »<sup>38</sup>. Alors que la politesse positive serait « celle qui est orientée vers la face positive »<sup>39</sup>, qui cherche à la favoriser.

En revanche, Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1992, 179) fait ses réserves sur ce modèle et elle l'aménage en centrant son intérêt sur une distinction plus développée entre le binôme

« négatif » et « positif » :

a) Certes, elle soutient ces principes de la politesse négative et positive établis par Brown et Levinson, mais elle spécifie que la politesse négative peut être à son tour « abstentionniste », c'est-à-dire, qui cherche à éviter de commettre un FTA ; ou bien « compensatoire », qui cherche à neutraliser la violence générée dans les discours. La politesse positive, au contraire, crée directement des actes anti-FTA<sup>40</sup>.

b) De plus, un autre axe à considérer serait les comportements que le locuteur « doit adopter vis-à-vis de lui-même (*principes L-orientés*)<sup>41</sup> « ou bien « vis-à-vis de son partenaire

---

<sup>34</sup> *Idem.*

<sup>35</sup> *Idem.*

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp.169-170.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.170.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> *Idem.*

d'interaction (*principes A-orientés*) »<sup>42</sup>, protégeant sa face, mais surtout privilégiant le souci de l'autre.

Suite à cette remarque, Kerbrat (Kerbrat-Orecchioni : 1992, 227-229) mentionne quelques exemples de politesse positive, tels que le remerciement, le compliment ou l'invitation, se centrant notamment sur le développement des manifestations linguistiques de la politesse négative.

La politesse négative peut consister à éviter un FTA<sup>43</sup>. Mais les manifestations les plus courantes seront celles qui cherchent justement à compenser ou réparer l'acte impoli commis. Notons ici quelques exemples donnés par Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1992, 197-217) :

- a) Des adoucisseurs de l'effet du FTA, avec des substitutifs et le recours à une communication indirecte : c'est le cas de l'emploi du conditionnel ou la formulation indirecte des actes de langage ; l'usage atténuatif des formes verbales, comme l'imparfait pour la requête ou le futur de politesse (« Vous me permettrez de... »<sup>44</sup>) et en allant jusqu'à des procédés substitutifs plus complexes, comme la litote et l'euphémisme.
- b) Recours à des procédés additifs pour atténuer l'effet menaçant de l'acte et de « ménager » l'interlocuteur : créer des préliminaires annonçant l'acte en question (avec des requêtes, des questions, apportant des informations extra.)
- c) Recours aux « désarmeurs », c'est-à-dire, reconnaître le problème.
- d) Le recours à formules « réparatrices », dont l'excuse serait le meilleur exemple, car elle « constitue pour le locuteur le moyen par excellence de signifier à son interlocuteur qu'il fait amende honorable, et par là même de neutraliser, au moins partiellement, le FTA qu'il commet »<sup>45</sup>.

Ainsi, l'excuse s'avère un excellent exemple de la politesse négative et des rituels « réparateurs »<sup>46</sup> cherchant à rétablir l'harmonie de l'interaction suite à une offense commise préalablement envers l'interlocuteur brisant les codes sociaux.

---

<sup>42</sup> *Idem.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>46</sup> Terme utilisé par Kerbrat-Orecchioni (KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1994) *Les interactions verbales*, tome III, Paris, Armand Colin, p. 149.)

## 2.2. Schéma linguistique de l'excuse

Reprenant le schéma proposé par Kerbrat-Orecchioni, nous pouvons considérer la formulation de l'excuse comme un processus comportant trois phases – l'offense, la réparation et l'action – et deux actants – offenseur et offensé :

### 1. L'offense :

Selon les mots de Kerbrat-Orecchioni, une offense est, à la base, une « infraction commise par une personne aux dépens d'une autre, à une norme sociale quelconque »<sup>47</sup>.

Par ailleurs, les offenses, en tant que FTAs, peuvent présenter des natures très variées :

- a) Offenses de nature non verbale vs nature verbale : les premières englobent tout acte non verbal endommageant le territoire personnel, alors que, parmi les offenses de nature verbale, Kerbrat-Orecchioni met en relief les expressions injurieuses et vulgaires ou la violation du tour de parole<sup>48</sup>.
- b) Offenses envers la face négative vs envers la face négative<sup>49</sup>.
- c) Offenses délibérées vs involontaires<sup>50</sup>.
- d) Offenses directes vs indirectes, selon que l'offense concerne l'interlocuteur ou bien un autre individu dont il se sent solidaire<sup>51</sup>.

Enfin, il faut tenir compte que les offenses peuvent également varier et être considérées plus ou moins graves en fonction de la société et le milieu et même de chaque individu et chaque situation d'énonciation, conditionnant, par conséquent, la nature de la réparation<sup>52</sup>.

### 2. La réparation :

De même que pour l'offense, le procédé de la réparation peut avoir une nature verbale ou non verbale ou même combiner les deux, la mimogestualité jouant un rôle important et venant renforcer la réalisation verbale. Cependant, c'est la réalisation verbale que Kerbrat-Orecchioni privilégie dans ses études, et en raison de notre approche, c'est également celle que nous considérerons ici.

Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 163-170) établit principalement une distinction entre les réparations réalisées explicitement et celles réalisées implicitement.

- a) Réalisations explicites : la réparation est réalisée sous la forme d'une « demande de

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>48</sup> *Ibid.*, pp. 152-154

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>51</sup> *Idem.*

<sup>52</sup> *Ibid.*, pp. 156-157.

pardon »<sup>53</sup> soit à travers un énoncé impératif (« Pardonnez-moi ! », « Excuse-moi », « Veuillez me pardonner », « Veuillez nous excuser pour... »<sup>54</sup> soit à travers une expression performative (« Je vous demande pardon. »<sup>55</sup>)

b) Réalisations implicites : d'une part, la formulation de l'excuse peut être réalisée implicitement sous la forme de ce que Kerbrat-Orecchioni considère la « description d'un état d'âme approprié »<sup>56</sup>, qui vient accomplir elle-même l'acte de demande de pardon, renforçant en même temps la condition et l'image de sincérité de l'offenseur (« Je suis navré/confus embêté », « Je regrette/j'ai honte », « J'espère que je ne vous ai pas... »<sup>57</sup>. D'autre part, la formulation de l'excuse peut être réalisée sous une justification de l'offense - indépendamment de sa véracité-, adaptée à sa nature et au contexte de l'énonciation. Autrement dit, l'offenseur allègue des raisons X pour que l'offensé ait pitié de lui, justifiant en quelque sorte l'offense commise.

Enfin, l'offenseur peut aussi opter pour reconnaître son erreur, cherchant ainsi implicitement le pardon. Pour cette dernière catégorie, Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 169-170) établit quatre formules principales :

- « exprimant l'idée qu'il est coupable de quelque chose » : « j'ai fait une bêtise », « je t'ai offensé », « c'est ma faute »<sup>58</sup>.
- « admettant une déficience quelconque de sa part » : « je n'ai pas fait attention », « je suis si étourdi »<sup>59</sup>.
- « reconnaissant que sa victime est en droit de s'estimer offensé » : « tu as bien raison de m'en vouloir », « je comprends que tu sois fâché, contre moi »<sup>60</sup>.
- « spécifiant la nature de l'acte qu'il a commis, dont le caractère fautif peut être aisément déduit de ce que l'on sait des normes sociales en vigueur » : « je te dérange », « je suis en retard », « j'ai cassé le vase »<sup>61</sup>.

D'ailleurs, toutes ces formules, qu'elles soient explicites ou implicites, peuvent être combinées dans un même énoncé et même être accompagnées de ce que Kerbrat-Orecchioni appelle

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.163.

<sup>54</sup> *Idem.*

<sup>55</sup> Et ses variantes elliptiques (« Pardon »), emphatique (« Je vous demande mille pardons » et insistante (« Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses »), *idem.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>59</sup> *Idem.*

<sup>60</sup> *Idem.*

<sup>61</sup> *Idem.*

« renforçateurs de l'excuse »<sup>62</sup>, qui viennent augmenter le degré de politesse sous différents marqueurs :

- Sous la forme d'un « morphème à valeur d'intensification » : « je suis vraiment désolé », « je vous demande mille pardons »<sup>63</sup>;
- d'une « expression exclamative à valeur émotionnelle » : « Oh non ! Oh mon Dieu »<sup>64</sup>;
- affaiblissant la gravité de l'offense ou, au contraire, sous la forme d'un « acte subordonné venant renforcer l'excuse, comme l'offre de réparation du dommage »<sup>65</sup> ou d'un acte de compensation, parfois accompagné de compliments : « Je suis vraiment désolé de n'avoir pas pu assister à votre conférence, on m'a dit que c'était si intéressant »<sup>66</sup>.

### 3. Réaction à l'excuse :

De même que pour les cas précédents, la nature de la réaction dépendra, entre autres, de la nature et de la force de la réparation. En outre, reprenant la notion de condition de réussite de tout acte illocutoire que nous avons mentionnée préalablement, Kerbrat (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 174-178) signale que l'acte de l'excuse ne sera réussi que sous une série de conditions déterminées relevant de l'actant *destinataire*.

D'abord, le destinataire doit admettre l'offense commise contre lui. Observons l'exemple suivant qu'elle donne *a contrario* : « Pardon de vous avoir marché sur le pied. – Mais non, c'est celui de mon voisin ! »<sup>67</sup>

Deuxièmement, il doit admettre la responsabilité de l'énonciateur.

Troisièmement, il doit reconnaître comme sincère le regret de l'énonciateur.

Ainsi, Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 179-184) présente deux types de réactions :

D'une part, la réaction positive, qui consiste en l'acceptation de l'excuse et l'octroiement du pardon, soit sous une réalisation explicite (« Je/te/vous pardonne/excuse », « [En plus, nous vous présentons nos excuses] – Je les accepte, Monsieur »<sup>68</sup>, soit sous une réalisation implicite, en minimisant ou refusant l'offense « Ce n'est pas bien grave / si grave », « Ce ne n'est rien », « Il n'y a pas de quoi »<sup>69</sup> ou même en refusant la responsabilité de l'offenseur (« Ce n'est pas ta faute »<sup>70</sup>).

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 173

<sup>63</sup> *Idem.*

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 174

<sup>65</sup> *Idem.*

<sup>66</sup> *Idem.*

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>69</sup> *Idem.*

<sup>70</sup> *Idem.*

D'autre part, la réaction négative, basée sur le rejet de l'excuse et sur le refus d'accorder le pardon à l'offenseur, même en mettant en cause la sincérité de l'offenseur, en contestant sa justification « Je ne l'ai pas fait exprès – Ce n'est pas une excuse ! / Il ne manquerait plus que ça ! »<sup>71</sup> ou même en exprimant de la colère et de l'ironie (« Je suis en retard, excuse-moi – Mais non, j'aime bien attendre ! »)<sup>72</sup>

En dépit de cette classification, Kerbrat-Orecchioni conclut que ce schéma n'est qu'un schéma de base, pouvant présenter des variantes dans l'ordre des procédés<sup>73</sup>.

Un exemple serait l'anticipation de la verbalisation de l'excuse, un avertissement ou une stratégie qui renforce la politesse et le regret face à l'offense pour réduire son effet : réparation ou excuse + offense + réaction.

Enfin, un autre exemple serait le cas d'absence de réaction ou même l'ajout d'une demande de réparation de la part de l'offensé avant la verbalisation de l'excuse : offense + demande de réparation + réparation + réaction.

Ainsi, nous avons abordé la formulation de l'excuse sous une approche pragmatique en tant qu'acte de langage et rituel de politesse, et nous avons observé également en détail ses étapes en tant que processus conversationnel. Il ne nous resterait donc qu'à appliquer les notions d'argumentation étudiées dans la première section du chapitre afin de bien encadrer notre approche linguistique avant de passer au traitement de l'excuse dans le discours politique.

Tenant compte des propos de Ducrot et d'Anscombe, nous pourrions considérer que le contenu posé serait dans ce cas le marqueur d'excuse énoncé par l'offenseur ; alors que le présupposé serait l'excuse, déduite implicitement de la construction linguistique et des marqueurs.

Présentant une offense présupposée et cherchant à la réparer, l'excuse est, certes, un acte illocutoire et perlocutoire qui cherche à avoir un effet chez le destinataire. Cependant, c'est sa motivation qui est remise en cause par les linguistes de l'énonciation, que nous observons ici dans le cas de Kerbrat-Orecchioni. De nos jours, l'excuse ne serait pas tellement un acte de politesse, mais elle semble devenir plutôt un rituel « systématique », « machinal » dans les interactions de notre quotidien, un « maniement »<sup>74</sup>.

Cette appréciation pessimiste de l'excuse pourrait-elle s'appliquer aussi au contexte politique ? La formulation de l'excuse dans les discours politique a-t-elle vraiment une utilité ? Quelles en sont les réactions ?

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>72</sup> *Ibid.* p. 183

<sup>73</sup> *Ibid.*, pp. 157-161

<sup>74</sup> Réflexions abordées dans KERBRAT-ORECCHIONI C. (1994) *Les interactions verbales*, tome III, Paris : Armand Colin, pp. 184-197.

Avant de répondre à ces questions à travers l'analyse d'un corpus précis, nous aborderons par la suite toute une série de notions nécessaires pour sa compréhension, en allant de la situation de l'espace politique de nos jours, jusqu'à la notion d'argumentation politique et, finalement, le fonctionnement de l'excuse publique et politique elle-même.

### **3. La formulation de l'excuse dans le discours politique**

#### **3.1. L'espace politique dans la société d'aujourd'hui**

Afin de bien comprendre les enjeux du discours politique et de la formulation de l'excuse en particulier, il faudrait tout d'abord comprendre les différents rapports entrepris entre les composants et les pratiques de l'espace politique de nos jours. Pour ce faire, nous présenterons par la suite les idées principales abordées par Patrick Charaudeau, qui nous serviront de base dans notre travail.

Ainsi, l'espace politique consisterait en l'interaction de différents composants de la société qui interagissent à leur tour dans des espaces complémentaires.

Ces composants seraient, principalement, l'instance politique et l'instance citoyenne, qui se reconnaissent et se justifient réciproquement et dont le rapport de pouvoir aboutit à d'autres sous-composants et sous-espaces, dont l'action politique et le langage et la parole politique deviennent l'enjeu principal (Charaudeau : 2005, 12-17).

Finalement, après ces deux instances et l'ensemble de valeurs qui les relie, un troisième élément considéré comme composant serait l'instance médiatique (Charaudeau : 2005, 47-49), principal intermédiaire entre les deux parties.

Un autre aspect intéressant à signaler dans la théorie de Charaudeau, notamment d'un point de vue pragmatique, est le concept d'action collective. Dans l'espace politique, toute action, y compris tout acte de langage, est le résultat d'un projet et d'un but communs.

Ainsi, pour un acte de langage du quotidien, Charaudeau établit un agent ou décideur, une décision et une action individuelle (Charaudeau : 2005, 12-13). Quant à l'espace politique, au contraire, il souligne que chaque action, chaque décision, sont conçues non pour un destinataire en particulier, mais pour un collectif, la citoyenneté. En même temps, il ne s'agit plus d'un seul locuteur décideur, car l'homme politique est le représentant à son tour de toute une équipe ou d'un parti, l'action politique étant alors une action et une décision collectives. De même, la citoyenneté n'agit pas individuellement, mais comme collectif, pour le bien commun (Charaudeau : 2005, 12-13).

Pour trouver un consensus (Charaudeau : 2005, 12-13), les deux parties doivent absolument partager et respecter un espace d'action et un espace de discussion, où toutes les opinions diverses contribueraient à un projet commun, et même un espace de persuasion, afin de convaincre les autres parties. Des exemples de ces espaces seraient les partis, les syndicats, les associations et même les médias.

Un autre facteur fondamental pour le consensus idéal est la capacité d'accéder et de représenter ce pouvoir politique (à travers les élections), et la garantie des droits et des devoirs de

l'instance citoyenne à travers un tiers, élu, et des entités abstraites résultantes (État, République, gouvernement), à contrôler pour garantir l'action et la décision collective.

L'espace politique s'avère ainsi un ensemble complexe d'agents et de valeurs qui, malgré les principes présentés ci-dessus, dégénèrent en conflit. C'est dans cette interaction entre espace politique et espace publique que la parole devient un enjeu indispensable non seulement pour l'entente, mais aussi pour que chaque partie puisse bien se démarquer de l'autre.

Un élément indispensable dans ces interactions est sans doute la maîtrise de la communication, la parole étant aujourd'hui une stratégie indissociable de l'action politique, comme nous pourrions l'observer par la suite.

### **3.2. Argumentation et rhétorique du discours politique**

#### **3.2.1. L'espace de la parole politique : enjeux et risques**

La parole est devenue un outil indissociable de l'action politique, au point d'être déterminante dans l'interaction et le déroulement de chacun des espaces composant l'espace politique actuel (Charaudeau : 2005, 15-17).

En ce qui concerne l'espace de discussion, Charaudeau signale que la parole intervient pour bien développer la pensée politique et pour bien définir les buts et les moyens à atteindre avec l'action. Quant à l'espace de l'action elle-même, c'est dans la coordination des tâches et des décisions qu'elle joue un rôle indispensable. Cependant, c'est dans l'espace de persuasion qu'elle est devenue aujourd'hui un élément stratégique essentiel. Selon les mots de Charaudeau (Charaudeau : 2005, 80-83), c'est avec la parole que l'instance politique joue pour exposer et partager ses arguments et convaincre l'instance citoyenne de son action, au point de pouvoir devenir un danger de masquage et mensonge.

En outre, comme le remarque Bernard Lamizet (Lamizet : 2011, 40), la maîtrise de la parole est un véritable atout dans la concession et la reconnaissance du pouvoir des deux parties en situation de communication politique, d'autant plus dans une politique de l'immédiat comme celle de nos jours.

Sous une approche rhétorique, Lamizet distingue ainsi deux acteurs en communication politique (Lamizet : 2011, 40) : d'une part, les orateurs ; et d'autre part, les décideurs, qui construisent et mettent en œuvre préalablement les discours des orateurs dans le but que leurs projets et leurs décisions soient effectifs.

Quels que soient le contexte et le but, la communication s'est toujours révélée comme un véritable besoin pour l'homme politique, voire une « nécessité sociohistorique »<sup>75</sup>. Il ne suffit pas de détenir le pouvoir, mais il faut s'exposer pour l'attester, et les médias ont bien aidé à cette tâche qui était plus difficile autrefois (Mercier : 2017, 16-19).

Mécanisme de publicité transparente à la base, c'est justement en raison de l'influence des médias – l'arrivée des médias audiovisuels et d'internet en particulier – que la communication est devenue de plus en plus un instrument de persuasion, de marketing politique, et dont le but premier est souvent la séduction, entraînant parfois plutôt du masquage au lieu d'une réalité nette des faits en question (Mercier : 2017, 20-24).

Certes, les hommes politiques étaient déjà intimement liés aux médias au XX<sup>e</sup> siècle – tel est le cas des régimes totalitaires avec la radio, la télévision, les affiches (Mercier : 2017, 21) – . Mais c'est dans la société médiatisée de nos jours que les hommes politiques ont été obligés d'entrer dans ce jeu médiatique et en dépendre complètement (Mercier : 2017, 21-23) et, par conséquent, le style communicatif s'est vu forcément modifié.

Les principales études menées à ce sujet conviennent que la constante médiation de la vie professionnelle et privée des élites politiques a abouti à une théâtralisation et *peopolisation* de l'espace politique (Mercier : 2017, 22-24 et Charaudeau : 2005, 69-73) où les hommes politiques semblent devenir plutôt des stars ou des célébrités. Leur intimité livrée à la citoyenneté, ceci leur apporte aussi une image en apparence humanisée à utiliser à leur profit.

Comme le synthétise Charaudeau (Charaudeau : 2005, 66-69), en termes de rhétorique, tout homme politique construit une image de lui-même dans son discours – en rhétorique, *éthos* – qui puisse séduire la plupart de l'instance citoyenne, mais également ses adversaires, convainquant ainsi de son programme, de ses décisions et aussi de sa personne.

Une autre contrainte résultante – tout en étant une stratégie – serait la dramatisation du discours – en rhétorique, *pathos* (Charaudeau : 2005, 62-63 et 69-73 et Lamizet : 2011, 72-75). Émouvoir l'instance citoyenne est devenu aussi important que la création d'une image ou identité et de la bonne maîtrise de la raison. Une bonne combinaison de passion et de pensée serait donc la clé de la persuasion en politique aujourd'hui.

Dans ce contexte, les hommes politiques se préoccupent de bien se servir de conseillers en communication pour préparer leurs discours en détail, soigner leur image et faire attention à tout type de détails avant leurs interventions (Mercier : 2017, 23). Cependant, l'effet sur l'opinion publique ne semble pas répondre tout à fait aux attentes souhaitées et s'avère paradoxal : il semblerait que la communication politique contemporaine traverse une crise et qu'elle

---

<sup>75</sup> MERCIER, A. (2017), *La communication politique. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris : CNRS éditions. Coll. Les essentiels d'Hermès, p. 16.

soit conçue plutôt comme un artifice superficiel pour masquer les limitations existantes (Mercier : 2017, 26-28).

Ainsi, Dominique Wolton (Wolton : 2017, 63-77) avertit de dix contradictions de la communication politique et de la médiatisation, conséquentes les unes des autres, certaines d'entre elles impliquant des dangers pour la société actuelle :

1. L'extension de l'espace public à tous les niveaux de la société et parallèlement, la politisation en croissance de l'espace public.
2. La confusion entre vie privée et vie publique.
3. L'effacement de certaines responsabilités des élites. Certaines différences propres des hiérarchies commencent à disparaître comme résultat de la médiatisation et le partage massif d'informations.
4. L'excès de médiatisation.
5. La prolifération de figures souhaitant devenir des représentants politiques et la perte de critères et d'objectivité dans le processus de représentativité.
6. La simplification de l'argumentation face au besoin d'immédiateté.
7. L'homogénéité des discours politiques.
8. Le déséquilibre et la concurrence entre le discours politique, le discours journalistique et celui de l'opinion publique.
9. Le creux créé entre l'excès de communication et de mondialisation face à l'individualisme de la société de masse.
10. Au niveau international, les différentes formes de communication politique en fonction des représentations et du langage de chaque pays.

Finalement, c'est ce lien si étroit entre action et parole politiques, et les rapports entre leurs différents acteurs, ce qui justifierait l'étude du politique à travers le discours des deux instances principales, notamment l'instance politique (Charaudeau : 2005, 29). D'ailleurs, les études réalisées jusqu'à nos jours révèlent que c'est sur un corpus politique que l'analyse du discours a commencé à se développer en France (Charaudeau : 2005, 28).

En ce qui concerne les études actuelles du discours politique, Charaudeau (Charaudeau : 2005, 28-29) spécifie qu'elles combinent différentes approches, principalement l'analyse lexicométrique et statistique des corpus, l'analyse énonciative – celle que nous adopterons dans notre propre corpus – et l'analyse argumentative, qui étudie les logiques de raisonnement et de positionnement.

Tout compte fait, que ce soit comme raisonnement objectif ou comme instrument cherchant

à réveiller les émotions, la maîtrise de la parole est sans doute la meilleure stratégie de persuasion politique, et le discours l'instrument dont se servir.

Dans une société où le sensationnalisme et la médiatisation dépassent les niveaux des hiérarchies, les élites politiques sont les premières à savoir en tirer profit, même si elles en sont également victimes. Leurs réussites et leurs échecs étant livrés à l'ensemble du peuple, la formulation de l'excuse publique apparaît alors comme une stratégie intéressante à observer.

### **3.2.2. L'excuse publique : le cas des hommes politiques**

Les recherches menées sur la formulation de l'excuse publique, et politique en particulier, sont encore très récentes et elles ont commencé à être développées au cours des deux dernières décennies, notamment dans la culture anglo-saxonne. De plus, la quasi-totalité de la bibliographie spécifique sur laquelle nous avons travaillé est en anglais, n'ayant trouvé que très peu de ressources françaises.

Nous avons pu constater que la formulation de l'excuse en politique reste un domaine d'étude encore à diffuser même en milieu anglophone, comme en témoigne le peu de ressources trouvées en libre accès – la plupart étant des articles de revues sous inscription – et ne trouvant que très peu d'ouvrages monographiques. À cela s'ajoute l'homogénéité de ces études : la plupart se limitent à l'observation d'exemples précis sans en tirer des conclusions générales et peu d'entre elles apportent des notions spécifiques à l'excuse en politique. Pour l'instant, il n'y a pas tellement de grandes contributions dans ce domaine, mais plutôt des reprises des recherches déjà réalisées sous une approche linguistique et les appliquant à des cas d'excuses publiques, prenant comme référence celles de Golfman, Brown et Levinson que nous avons observées à travers C. Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994).

Comme nous l'avons annoncé dans notre introduction, notre repère sera, d'une part, les travaux regroupés dans trois articles récents, l'un d'une revue américaine, *Discours & Society* (Harris, Grainger et Mullany : 2006) ; les deux autres, de deux revues britanniques, *Journal of Pragmatics* (Ancarno : 2015) et *The Monist* (MacLachlan : 2015). D'autre part, nous nous appuyerons sur un travail monographique également récent, du linguiste américain Edwin Battistella (Battistella : 2014) pour encadrer la démarche que nous adopterons ensuite dans l'analyse de notre corpus.

Dans les cas des trois articles, les différents auteurs soulignent la force et l'influence croissantes de l'excuse comme discours politique ainsi que le caractère récent des recherches sociolinguistiques réalisées à ce sujet, développées notamment en contexte anglophone. De plus, ils

exposent certaines caractéristiques de l'excuse politique concernant son fonctionnement, ses effets et ses conditions de réussite, à considérer outre les critères linguistiques que nous avons abordés dans notre première partie.

Premièrement, Sandra Harris, Karen Grainger et Louise Mullany synthétisent les quatre caractéristiques suivantes (Harris, Grainger et Mullany : 2006, 720-723) :

1. Les excuses politiques s'inscrivent dans le domaine public, les médias jouant aujourd'hui un rôle très important pour leur transmission.
2. Les excuses politiques sont présentées normalement après un conflit et une controverse et, en même temps, elles suscitent souvent de nouveaux conflits et des controverses.
3. Parmi les différentes réalisations de l'excuse, ce serait la forme d'une réalisation de l'excuse explicite<sup>76</sup> et la reconnaissance de la responsabilité et de la culpabilité les deux réalisations les plus effectives face aux médias.
4. Concernant les réactions de la part du grand public, le pardon est très rarement octroyé.

Par ailleurs, elles soulignent que, à la différence des excuses interpersonnelles, les excuses politiques peuvent être analysées sous une plus grande variété de points de vue, selon la perception de l'offenseur même, et de l'offensé ou des offensés, pouvant s'agir d'un seul individu, du grand public, des médias ou tous en même temps (Harris, Grainger et Mullany : 2006, 724).

Un autre aspect qui devient plus significatif dans l'analyse des excuses politiques serait la gravité de l'offense (Harris, Grainger et Mullany : 2006, 724). Ainsi, un exemple d'une offense au niveau le plus bas de la gravité serait le cas où un homme politique commet une offense envers un individu en particulier ou un groupe d'individus et qu'il présente ses excuses tout de suite spontanément ou que les offensés lui demandent de s'excuser.

Un deuxième type d'excuses plus « sérieuses » serait par exemple le cas des excuses présentées à propos d'événements passés pour lesquels l'homme politique en question ne peut pas être tenu responsable. Ce serait le cas des excuses présentées par les hommes politiques à propos de l'histoire de l'esclavage (Harris, Grainger et Mullany : 2006, 724-725).

Un troisième type correspondrait à des excuses présentées suite à des offenses qui sont contemporaines aux faits et qui ont des conséquences politiques importantes, au point de devenir une réflexion et une remise en question de certains aspects historiques, comme les excuses exigées au ministre britannique de la Défense suite à la mort d'un soldat britannique lors de la guerre d'Irak (Harris, Grainger et Mullany : 2006, 726).

---

<sup>76</sup> Réalisation directe qui, en anglais, est nommée « an explicit IFID (illocutionary force indicating device) » Harris, Grainger et Mullany (2006) "The pragmatics of political apologies" in *Discours & Society*, 11/2006, Volume 17, Numéro 6, p. 721.

En ce qui concerne les caractéristiques présentées dans l'article d'Alice MacLachlan, il faudrait retenir notamment l'explication de l'excuse dans un rapport de confiance entre une figure publique et son destinataire, dans notre cas, l'homme politique et la citoyenneté (MacLachlan : 2015, 443 et 447-452) :

Suite à une offense publique, l'instance citoyenne n'est pas seulement vexée, mais elle perd aussi confiance en son interlocuteur. C'est ainsi que l'excuse devient une stratégie pour montrer un éthos fiable et rétablir la confiance publique, idée que MacLachlan met en exergue tout au long de son texte.

Cependant, ce rapport de confiance s'inscrit dans un cercle paradoxal (MacLachlan : 2015, 441-442) : les excuses publiques sont de plus en plus dévaluées et vues comme superficielles, mais en même temps, elles sont tout de suite exigées dès qu'une figure publique commet une offense.

Par ailleurs, MacLachlan (MacLachlan : 2015, 444) signale que la réussite d'une excuse publique et par conséquent, de ce retour de confiance, dépendra de la capacité de persuasion du locuteur et du reflet de sincérité et de responsabilité dans ses propos.

Finalement, MacLachlan insiste aussi sur les risques de la formulation de l'excuse dans la communication politique de nos jours, coïncidant avec les arguments présentés par d'autres auteurs que nous venons de voir, tels que Charaudeau ou Wolton.

Les excuses publiques sembleraient remplacer de plus en plus l'action (MacLachlan : 2015, 447) et, dans cette culture de la personnalisation ou *peopolisation*, les excuses publiques ressemblent de plus en plus à des excuses personnelles, ce qui entraîne un risque de confusion entre la fiabilité personnelle et politique (MacLachlan : 2015, 442 et 453).

En dernier lieu, c'est l'article de Clyde Ancarno qui se centre sur le rapport entre la réussite et la réaction des excuses politiques. Comme nous l'avons observé tout au long de cette deuxième partie, les médias ont un rôle très important dans le soutien ou la critique des excuses publiques, pouvant ainsi déterminer l'opinion du grand public. Ancarno (Ancarno : 2015, 140-142) soutient également cette notion et met en avant l'idéologie politique comme le facteur qui finit par déterminer la réaction des différents médias.

Ainsi, il présente deux moyens pour observer les conditions de réussite de l'excuse publique : d'abord, en étudiant ce qui a été dit, le discours lui-même – ce qu'il appelle *focus on apology formulation* (Ancarno : 2015, 140) ; deuxièmement, en observant les excuses considérées par les médias comme un modèle d'excuse réussie – *focus on apology interpretation* (Ancarno : 2015, 140).

Enfin, ce sont les commentaires et les réalisations explicites telles que nous les avons vues

présentées par Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 163-164) qui deviendraient les formulations les plus courantes et les plus effectives (Ancarno : 2015, 143-144).

Nous avons jusqu'ici examiné les observations les plus remarquables au sujet de l'excuse politique, mais nous n'avons pas abordé les démarches à suivre pour bien analyser cette formulation dans un discours politique. Tous les aspects présentés peuvent bien être appliqués, mais ils restent tout de même un peu justes et laisseraient une analyse assez vide de nuances.

Malheureusement, nous n'avons trouvé qu'un auteur qui va plus loin dans ses propositions. Après un état de la question semblable à celui des auteurs étudiés ici, Edwin L. Battistella présente un guide de lecture et d'analyse des excuses dans le discours. Nous montrerons ici les six questions qu'il propose aux lecteurs pour chaque situation d'énonciation (Battistella : 2014, 186-187) :

1. Quels sont les raisons et les besoins de s'excuser ? C'est l'offenseur qui s'est excusé librement ou c'est quelqu'un d'autre qui l'a poussé à s'excuser ?
2. Le préjudice est-il mentionné ou avoué ?
3. Le langage utilisé est-il explicite ou implicite ? Est-il clair ou plutôt ambigu ?
4. L'excuse est-elle bien présentée et justifiée ?
5. L'excuse mène-t-elle à la réconciliation ou à une solution du problème ?
6. L'excuse est-elle pertinente par rapport au contexte ?

Dans cette partie de notre travail, nous avons essayé d'apporter un état de la question de l'excuse politique le plus complet possible, afin de pouvoir l'appliquer à l'approche linguistique exposée dans la première partie. Malgré tout, les ressources mises librement à disposition sont beaucoup plus réduites et celles qui sont disponibles restent toujours à être développées pour obtenir des analyses plus précises et adaptables par déduction à toute situation d'énonciation où un homme politique présente ses excuses.

Face à une société extrêmement médiatisée, la maîtrise de la situation d'énonciation est aujourd'hui un facteur essentiel dans la communication politique, et par conséquent, les équipes de communication – quoique plus répandues en milieu anglo-saxon – commencent à avoir une place non sans importance dans l'élite politique française.

La formulation de l'excuse devient ainsi une stratégie de plus en plus courante dans le discours politique, même si cela ne veut pas dire qu'elle soit toujours efficace. Indépendamment de la nature de l'offense commise, elle est certainement un moyen de récupérer la confiance du grand public et d'améliorer l'image de soi. Mais c'est en raison de son influence en croissance et des réactions et des effets impliqués dans ce contexte médiatique qu'elle peut comporter également des risques à ne pas ignorer.

Des recherches sur les caractéristiques de ce phénomène sociolinguistique restent à être menées, autant que sur ses réactions et ses effets dans une société en particulier – ou globalement, si l'on tient à considérer cette notion de mondialisation et médiatisation –. Pour notre part, nous essaierons d'appliquer les notions ici abordées à travers l'analyse d'un corpus ciblé de discours politiques afin de pouvoir en tirer des conclusions pour d'éventuels critères d'analyse qui pourraient être alors développés.

## **Deuxième partie : analyse de notre corpus**

Notre but dans cette deuxième partie sera d'appliquer le cadre théorique élaboré à trois contextes précis où des hommes politiques présentent leurs excuses : le discours télévisé de Bill Clinton dans le cadre de « l'affaire Lewinsky » en août 1998; la conférence de presse de François Fillon en février 2017, suite à l'attribution de différents salaires à sa femme pour des emplois soupçonnés d'être fictifs; et finalement, les propos sur la colonisation d'Emmanuel Macron dans une chaîne de télévision algérienne en février 2017 et son rapport avec d'autres propos tenus dans un entretien pour Le Point en novembre 2016, aussi en rapport avec la colonisation.

Nous analyserons premièrement chacun des discours en suivant le schéma proposé par Kerbrat-Orecchioni (Kerbrat-Orecchioni : 1994, 149-184). Nous observerons les caractéristiques de l'offense, de la réalisation de la réparation et de la réaction dans chacun des cas, en essayant de répondre en même temps aux questions proposées par Battistella (Battistella 2014 : 186-187). Pour finir, nous présenterons les conclusions tirées de chaque texte et nous les mettrons en commun pour en déduire une conclusion globale de notre analyse.

### **1. Discours télévisé de Bill Clinton, la soirée du 17 août 1998<sup>77</sup>**

#### **L'offense :**

L'offense préalable à cette excuse est la relation amoureuse que Bill Clinton aurait entretenue avec Monica Lewinsky, une stagiaire à la Maison Blanche, pendant plusieurs années. La découverte de cette offense de Bill Clinton envers sa femme a suscité une grande controverse à l'époque et elle a eu un grand impact non seulement aux États-Unis, mais aussi au niveau international.

#### **La réparation :**

1. Quels sont les raisons et les besoins de s'excuser ? C'est l'offenseur qui s'est excusé librement ou c'est quelqu'un d'autre qui l'a poussé à s'excuser ?

Tenant compte que l'offense est devenue publique et que d'après les médias de l'époque, il y avait des preuves, nous pourrions rapidement déduire que l'excuse publique pour ce type de scandales s'impose pour un homme politique, d'autant plus s'il est le Président d'une nation, dans ce cas les États-Unis. Les médias et les enquêtes qui étaient menées exercèrent sans doute une pression qui finit par le forcer à s'excuser en public.

---

<sup>77</sup> En annexe, la transcription en anglais trouvée sur le site web de CNN : CNN (Cable News Network), *Transcript : President Bill Clinton - Aug. 17, 1998* –in *CNN.com* (en ligne) <http://edition.cnn.com/ALLPOLITICS/1998/08/17/speech/transcript.html> (dernière consultation : 27/01/2018).

## 2. Le préjudice est-il mentionné ou avoué ?

En effet, Clinton n'hésite pas à mentionner ouvertement le préjudice. D'une manière directe, simple et explicite, il avoue son erreur, renforçant ses propos avec l'adverbe *indeed* (en effet, effectivement) et la construction d'insistant avec la forme auxiliaire *I did* :

- « Indeed, I did have a relationship with Miss Lewinsky that was not appropriate. In fact, it was wrong ».

D'ailleurs, Clinton assume sa responsabilité avec une formulation également directe et explicite avant la confession elle-même :

- « Still, I must take complete responsibility for all my actions, both public and private. And that is why I am speaking to you tonight ».

Responsabilité qu'il réitère plus tard :

- « It constituted a critical lapse in judgment and a **personal failure on my part for which I am solely and completely responsible** ».
- « **I know that** my public comments and my silence about this matter gave a false impression ».

Il exprime également ses regrets, de manière simple et explicite, renforcée par l'adverbe *deeply* :

- « (...) I deeply regret that ».

Cependant, l'aspect qui a attiré le plus notre attention est qu'il reconnaît comme offensés non seulement sa femme, Hilary Clinton, mais aussi les autres personnes qui ont été également affectées. Qui plus est, sa femme semble devenir un offensé secondaire, alors qu'elle est plutôt la première victime.

- « I misled people, including even my wife ».

## 3. Le langage utilisé est-il explicite ou implicite ? Est-il clair ou plutôt ambigu ?

Les extraits du discours observés ci-dessus reflètent en effet un langage explicite et très clair. Nous vérifierons par la suite que l'ensemble du discours suit le même ton.

## 4. L'excuse est-elle bien présentée et justifiée ?

Après avoir avoué l'offense commise, avoir assumé sa responsabilité et avoir exprimé ses regrets, Clinton consacre une partie de son discours à bien justifier son acte. Comme nous pouvons l'observer, il s'adresse d'ailleurs directement à son public, créant une interaction. De plus, il utilise des connecteurs logiques dans chaque début de phrase, donnant lieu à un discours bien construit, avec une cohésion argumentative :

- « **I can only tell you I was motivated by many factors. First**, by a desire to protect myself

from the embarrassment of my own conduct.

**I was also very concerned about** protecting my family. The fact that these questions were being asked in a politically inspired lawsuit, which has since been dismissed, was a consideration, **too**.

**In addition**, I had real and serious concerns about an independent counsel investigation that began with private business dealings 20 years ago, dealings I might add about which an independent federal agency found no evidence of any wrongdoing by me or my wife over two years ago.

The independent counsel investigation moved on to my staff and friends, then into my private life. **And now** the investigation itself is under investigation ».

On dirait même que Clinton joue à un moment donné avec l'interaction et les expectatives de son destinataire, de son public :

- « Now, this matter is between me, the **two people I love most -- my wife and our daughter** -- and our God. I must put it right, and I am prepared to do whatever it takes to do so ».

##### 5. L'excuse mène-t-elle à la réconciliation ou à une solution du problème ?

Si l'on considère Hilary Clinton et sa famille comme les principales personnes offensées, nous pouvons considérer que les excuses présentées par Bill Clinton mèneraient à un essai de réconciliation et de retour à la normalité dans leur vie privée. En revanche, si l'on tient compte des autres personnes affectées ou même l'ensemble du peuple américain comme ensemble offensé, en raison de l'ampleur du scandale, nous pourrions déduire qu'il y a plutôt une intention d'oublier et d'inviter à oublier le préjudice. Clinton se sert de l'ampleur et de l'impact de l'offense, certes, pour montrer son regret, mais justement aussi pour essayer de la faire oublier, comme nous pouvons l'observer dans les derniers paragraphes de son discours. Il demande à son public explicitement d'oublier et, littéralement, de passer à autre chose :

- « This has gone on too long, cost too much and hurt too many innocent people. Now, this matter is between me, the two people I love most -- my wife and our daughter -- and our God. I must put it right, and I am prepared to do whatever it takes to do so. Nothing is more important to me personally. But it is private, and I intend to reclaim my family life for my family. It's nobody's business but ours.

Even presidents have private lives. It is time to stop the pursuit of personal destruction and the prying into private lives and get on with our national life.

Our country has been distracted by this matter for too long, and I take my responsibility for my part in all of this. That is all I can do.

Now it is time -- in fact, **it is past time to move on.**

We have important work to do -- real opportunities to seize, real problems to solve, real security matters to face.

And so tonight, **I ask you to turn away from the spectacle of the past seven months**, to repair the fabric of our national discourse, and to return our attention to all the challenges and all the promise of the next American century ».

#### 6. L'excuse est-elle pertinente par rapport au contexte ?

Après avoir observé l'ensemble du discours, nous pouvons déduire qu'en effet, l'excuse est pertinente au contexte. Nous le signalions tout à l'heure, un homme politique qui se trouve dans ces conditions se voit finalement forcé à présenter ses excuses en public. Comme nous l'avons vu auprès des travaux de Charaudeau (Charaudeau 2005 : 85-105), tout homme politique se préoccupe de donner une bonne image de soi, et face aux preuves et à l'enquête qui était menée, nous déduisons que Bill Clinton ne pouvait pas faire autrement. Nous avons repéré qu'il fait même une mise en contexte des événements et la présence constante de marqueurs déictiques reflètent son intérêt à faire référence à la situation d'énonciation :

- « **This afternoon, from this chair**, I testified before the Office **This afternoon in this room, from this chair**, I testified before the Office of Independent Counsel and the grand jury. I answered their questions truthfully, including questions about my private life, questions no American citizen would ever want to answer ».
- « **As you know**, in a deposition in January, I was asked questions about my relationship with Monica Lewinsky. While my answers were legally accurate, I did not volunteer information ».

Un aspect qui a attiré aussi notre attention est le choix du moment et du moyen de transmettre son discours : un discours télévisé, le soir, moment de rencontre à la fin de la journée où le nombre de spectateurs est sans doute plus élevé. D'ailleurs, avec sa dernière phrase, nous pouvons remarquer que son discours est déjà conçu pour être télévisé :

- « Thank you for watching. And good night ».

## La réaction

« L'affaire Lewinsky » et les excuses présentées par Bill Clinton ont sans doute marqué un tournant important concernant les réactions médiatiques. Un acte d'infidélité appartenant à la vie privée du Président est non seulement révélé en détail dans les médias de l'époque, mais un procès est aussi ouvert.

Tout type d'opinions ont surgi à l'époque, ciblant notamment la figure de Monica Lewinsky. Quant à Bill Clinton, il n'a pas cessé de réitérer ses excuses face aux constantes critiques médiatiques dans le pays. Nous avons ajouté, en annexe, un récapitulatif de ces excuses que nous avons trouvé également sur le site de CNN<sup>78</sup>.

Tout compte fait, nous pouvons conclure que le discours tenu par Bill Clinton est bien construit d'un point de vue argumentatif, introduisant chaque paragraphe par des connecteurs et faisant constamment référence à la situation avec des marqueurs déictiques et choisissant les bonnes formulations pour exprimer ses excuses. Reconnaisant ouvertement l'offense commise et sa responsabilité, il demande d'octroyer son pardon, exprime ses regrets et demande finalement l'oubli.

Loin de s'arrêter après ce discours, Bill Clinton continue à présenter publiquement ses excuses à plusieurs reprises. Pour l'espace médiatique, la répercussion de son offense est bien plus importante que celle de son discours.

En observant l'ampleur d'une offense qui, malgré sa gravité, n'est à la base qu'une question de la vie privée d'un homme politique, nous pouvons conclure également que les mœurs de chaque société et de chaque pays sont sans doute un facteur déterminant dans l'interprétation des offenses et des excuses publiques.

---

<sup>78</sup> Voir CNN (Cable News Network), *Clinton evolving apology for the Lewinsky affair in CNN.com* (en ligne) <https://edition.cnn.com/ALLPOLITICS/stories/1999/02/12/apology/> (dernière consultation : 27/01/2018).

## 2. Conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017<sup>79</sup>

### L'offense :

Les excuses présentées par François Fillon font suite aux révélations du journal *Le Canard enchaîné* d'après lesquelles Pénélope Fillon aurait profité de salaires provenant des fonds publics de son mari à travers certains emplois fictifs. Cette offense à l'ensemble de la citoyenneté et à la justice françaises devient d'autant plus grave que les enfants du couple Fillon sont aussi soupçonnés d'avoir profité de tels salaires.

### La réparation :

1. Quels sont les raisons et les besoins de s'excuser ? C'est l'offenseur qui s'est excusé librement ou c'est quelqu'un d'autre qui l'a poussé à s'excuser ?

De même que nous signalions dans le cas de Bill Clinton, c'est la pression médiatique qui a poussé François Fillon à s'excuser en public afin de protéger son éthos politique. À remarquer aussi les circonstances : la campagne présidentielle pour les élections du 23 avril et du 7 mai. Les excuses auraient été exigées par le peuple et les médias si elles n'avaient pas été présentées.

2. Le préjudice est-il mentionné ou avoué ?

En écoutant le discours de Fillon ou juste en lisant, on repère au début de ses propos une déclaration directe du préjudice, suite à une mise en contexte de la situation et une claire prédisposition à la sincérité :

- « La réalité des faits ? La voici :

Oui, j'ai employé mon épouse comme collaboratrice ».

De plus, il assume explicitement sa responsabilité, également tout au début de son discours :

- « Autant le dire avec force et d'entrée de jeu : c'est le candidat à la Présidentielle de la droite et du centre qui est visé aujourd'hui et j'assume toutes mes responsabilités ».

Il se montre compréhensif.

- « Je comprends les interrogations.

Je comprends le besoin de me voir clarifier les choses ».

---

<sup>79</sup> En annexe, la transcription du discours dans sa totalité, disponible sur le site des Républicains, de même que la vidéo de la conférence de presse : Les Républicains, *Conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017*, *Les Républicains.fr* (en ligne) [https://www.republicains.fr/actualites\\_conference\\_de\\_presse\\_de\\_francois\\_fillon\\_du\\_6\\_fevrier\\_2017\\_20170206](https://www.republicains.fr/actualites_conference_de_presse_de_francois_fillon_du_6_fevrier_2017_20170206) (dernière consultation : 27/01/2018).

Et, quoiqu'une seule fois et son discours étant bien avancé, il exprime ses regrets et présente ses excuses explicitement, s'adressant directement au peuple français :

- « En travaillant avec ma femme et mes enfants, j'ai privilégié cette collaboration de confiance qui aujourd'hui suscite la défiance.  
C'était une erreur. Je le regrette profondément et je présente mes excuses aux Français ».

Cependant, l'ensemble du discours nous fait considérer cette excuse plutôt comme une « fausse excuse » qui essaie de montrer ce qui est pour lui une « fausse offense », il dénie l'avoir commise.

Certes, il avoue qu'il a assigné un salaire à son épouse et à ses deux enfants, mais il défend explicitement que ces emplois sont vrais et qu'ils sont justifiés :

- « Et la liste de ce qu'elle a fait ne s'arrête pas là.  
Son salaire était parfaitement justifié parce que son travail était indispensable à mes activités d'élu ».

Ainsi, pour se justifier, il consacre une grande partie de son discours à donner des détails sur les tâches accomplies par sa femme et ses revenus d'abord, et ensuite ceux des deux enfants, pour enfin énumérer en détail les différentes activités que lui-même a exercé tout au long de son parcours professionnel et même les revenus et le patrimoine de la famille.

### 3. Le langage utilisé est-il explicite ou implicite ? Est-il clair ou plutôt ambigu ?

Avec une intention d'inverser la vision de l'offense, nous pouvons remarquer que le langage utilisé tout au long du discours est clair et direct. Nous l'avons vu dans les exemples précédents et nous le démontrerons à travers les réponses aux questions suivantes.

### 4. L'excuse est-elle bien présentée et justifiée ? Ou les explications et les justifications finissent par surcharger le discours ?

En effet, une explication des faits et une bonne justification aident à l'effet réparateur de l'excuse. Cependant, nous pourrions considérer l'ensemble du discours de Fillon comme une justification, au point de remplacer l'excuse.

### 5. L'excuse mène-t-elle à la réconciliation ou à une solution du problème ?

Nous pourrions bien répondre à cette question en affirmant que l'excuse présentée par Fillon ne mène ni à la réconciliation ni à la solution du problème, car pour lui il ne semble pas y avoir

d'offense commise. D'ailleurs, il se prend même pour une victime à plusieurs reprises :

- « Aujourd'hui, candidat à l'élection présidentielle, je fais face à une attaque d'une violence inouïe, à ma connaissance du jamais vu sous la Ve République ».
- « Il n'y a que pour la famille Fillon que l'on se livre à ce genre d'exercice ».
- « Déjà injustement attaqué par le *Canard enchaîné* sur la taille de l'appartement de fonction que j'occupais à Matignon, j'ai fait visiter cet appartement par le député socialiste René Dosière, autorité reconnue sur les questions d'éthique, et il a témoigné de ma bonne foi, démentant ainsi les mensonges du *Canard enchaîné* ».

Il reproche le sensationnalisme des médias et de l'espace politiques contemporains :

- « Je m'adresse aujourd'hui à vous, et par-delà vous à toutes les Françaises et à tous les Français, parce qu'une émotion légitime monte du pays ».
- « Cela n'est pas au système médiatique de me juger, c'est aux Français de décider ».
- « J'en ai tiré moi-même les conclusions, il y a plus de trois ans, en cessant toute collaboration avec des membres de ma famille, contrairement à beaucoup de ceux qui, dans le théâtre politique actuel, me font la leçon ».

Et il se montre comme ferme défenseur de la transparence et de la sincérité :

- « Je comprends le besoin de me voir clarifier les choses.  
Et je vais le faire.  
Parce que je n'ai rien à cacher ».
- « Rien n'était dissimulé ».
- « On réclame la transparence ! Je n'ai rien à cacher ».
- « J'ai toujours fait de la transparence une exigence ».

Intéressant de souligner également l'emploi de constructions impersonnelles et la référence à l'offense et aux accusations comme "les faits". Veut-il généraliser et enlever de l'importance à la situation et ainsi s'éloigner de la responsabilité et revendiquer son innocence :

- « Tous les faits évoqués sont légaux et transparents ».
- « La réalité des faits ? La voici : (...) »
- « Le premier courage en politique, c'est de reconnaître ses erreurs.

Collaborer avec sa famille en politique est une pratique désormais rejetée par les Français.

Ce qui était acceptable hier, à défaut d'être accepté, ne l'est plus aujourd'hui ».

- « Maintenant la transparence devrait s'appliquer à tous.

Tout le monde doit être logé à la même enseigne et faire l'objet d'un traitement médiatique identique ».

En tout cas, loin de retrouver un locuteur repent, nous sommes face à un locuteur plutôt sûr de lui-même qui défie ses accusateurs. Nous pouvons repérer comme marqueurs de cette attitude le *je + verbe au présent* utilisé tout au long de son discours, souvent sous le verbe *vouloir* ; ainsi que le recours aux questions rhétoriques et au futur simple, notamment à la fin de son discours, qui laisse de côté ses propos précédents et se centre sur son intention et sa fermeté de reprendre normalement sa campagne présidentielle. À remarquer également comment il s'adresse directement aux citoyens français comme destinataire :

- « Je veux dire à tous mes compatriotes que pendant toutes ces années, j'ai œuvré pour mon pays sans jamais enfreindre la loi et sans jamais déroger aux valeurs qui sont les miennes ».
- « Alors ne tirons pas d'une interview toute en pudeur un jugement qui détruit trente ans d'engagement à mes côtés.

Les faits encore ? »

- « Mesdames et Messieurs, je veux vous le rappeler, tout cela était légal. Mais suis-je pour autant quitte sur le plan moral ? »
- « Voilà, mesdames et messieurs, tout est sur la table ».
- « Je voudrais dire aux millions de Français qui m'ont choisi, au terme d'une campagne loyale, qu'on ne pourra pas voler leur choix. On ne les fera pas taire ».
- « La gauche n'a-t-elle donc plus de bilan à assumer, comme si le retrait de François Hollande avait tout effacé comme une ardoise magique ?

La France n'a-t-elle plus de problèmes avec le terrorisme islamiste, alors que celui-ci maintient une pression et une menace permanentes sur notre pays ?

N'y a-t-il plus de problèmes de chômage, de sécurité, de surendettement, d'excès de fiscalité et de charges, de pouvoir d'achat, d'éducation ?

Rien ne me détournera des vrais enjeux de cette élection présidentielle.

Rien ne me détournera de ma volonté de redonner son rang à la France, et aux Français, des raisons d'espérer.

Rien ne me détournera de mon devoir d'être candidat à l'élection présidentielle.

J'ai été choisi par des millions de Français. Je ne suis pas le candidat d'un parti. Aucune instance n'a la légitimité pour remettre en cause le vote de la Primaire.

Voilà pourquoi, dès ce soir, j'annonce ici même que c'est une nouvelle campagne qui commence.

Dès ce soir, je réunirai mon comité de campagne.

Dès demain, je réunirai les parlementaires.

Dès demain, je serai à Troyes avec François Baroin et jeudi avec Jean-Pierre Raffarin à Poitiers.

Mesdames et Messieurs, c'est donc avec une énergie décuplée et une détermination farouche que j'aborde les prochaines semaines de cette campagne où la France ne joue pas autre chose que son destin ».

#### 6. L'excuse est-elle pertinente par rapport au contexte ?

Après avoir abordé les questions précédentes, et en observant les exemples cités, nous pouvons conclure que, indépendamment de l'intention du locuteur et de la véracité de ses excuses, le discours prononcé s'avère pertinent par rapport au contexte. D'ailleurs, les circonstances ressemblent à celles du discours de Bill Clinton. En pleine campagne présidentielle, accusé d'abord par *Le Canard enchaîné* et ensuite par les principaux médias, et enquêté par la justice française, son seul moyen était de se prononcer s'exprimer en public.

#### **La réaction :**

En ce qui concerne la réaction dans ce cas, il est intéressant de noter que nous n'avons pas trouvé de réactions aux excuses de Fillon, mais plutôt à l'affaire en général. Alors que ses adversaires lui reprochent le délit commis et considèrent ses excuses tardives, les collègues de son parti ainsi que ses adhérents soutiennent plutôt son innocence et considèrent la situation comme une stratégie pour ruiner sa campagne présidentielle.

Quant aux réactions aux excuses en particulier, nous trouvons intéressant de signaler un article du *Parisien*<sup>80</sup> qui réfléchit sur l'utilité de l'excuse en politique et qui évoque d'autres cas d'excuses politiques et qui reflète les réactions dans ce cas de la part du parti des Républicains, à travers l'avis de Jacques Myard, député du parti. Même s'il défend l'excuse présentée par Fillon, il soutient qu'il faut arrêter d'exprimer ses regrets en public en raison du procès médiatique résultant, qui finit par avoir plus d'ampleur que le véritable procès devant les tribunaux.

En conclusion, les excuses présentées par Fillon, qui se caractérisent par un langage clair et par une formulation explicite, ne cherchent pas à résoudre le problème, mais plutôt à refuser l'existence d'un tel acte et d'une telle offense. Le discours tenu laisse voir un éthos politique qui, se prenant comme une victime, se montre sûr de lui et de ses déclarations et est prêt à reprendre son activité ainsi qu'à ignorer ce qui s'est passé. Enfin, les réactions à ses excuses ne sont pas très

---

<sup>80</sup> Voir ALIMI, J., « Affaire Fillon : les excuses en politique, c'est utile ? », *Leparisien.fr* (en ligne) <http://www.leparisien.fr/politique/affaire-fillon-les-excuses-en-politique-c-est-utile-09-02-2017-6666951.php> (dernière consultation : 27/01/2018).

remarquables, étant plutôt centrées sur l'ampleur des faits.

### 3. Excuses de Macron sur la colonisation<sup>81</sup>

#### L'offense :

Contrairement aux offenses commises dans les deux contextes précédents, l'offense commise par Emmanuel Macron est due à des propos peu pertinents. Ce n'est pas un acte qui vexe ici, mais la parole. À souligner surtout le jeu de double offense qui se déroule dans ce cas : d'abord, l'offense pour laquelle Macron présente ses excuses, ses propos sur la colonisation lors d'un entretien pour *Le Point* en novembre 2016, où il exprimait : « Oui, en Algérie, il y a eu la torture, mais aussi l'émergence d'un État, de richesses, de classes moyennes, c'est la réalité de la colonisation. Il y a eu des éléments de civilisation et des éléments de barbarie »<sup>82</sup>. Cette déclaration a tout de suite suscité des critiques, moins médiatisées peut-être, étant donné qu'il s'agit d'une publication sous inscription en ligne ou bien payante sous format papier.

La deuxième offense relève des réactions à l'excuse présentée. En essayant d'améliorer le discours qu'il avait tenu précédemment et de clarifier ses propos, Macron prononce des déclarations considérées très fortes qui vexent la droite et l'extrême droite.

#### La réparation :

1. Quels sont les raisons et les besoins de s'excuser ? C'est l'offenseur qui s'est excusé librement ou c'est quelqu'un d'autre qui l'a poussé à s'excuser ?

Dans ce cas, le besoin de s'excuser consiste à corriger des propos et non à démontrer son innocence face à des accusations de délit. Encore une fois, l'homme politique doit protéger son éthos et corriger la mauvaise image qui a été montrée.

Cependant, à la différence de Clinton et de Fillon, la conviction et la naturalité des propos de Macron semblent montrer que ce n'est pas tellement la pression médiatique qui l'a poussé à s'excuser, mais que ce sont ses propres valeurs et même la logique des gens de sa génération qui l'ont mené à se prononcer. D'ailleurs, on dirait qu'il veut s'excuser plutôt pour les conséquences négatives de la colonisation, ne se centrant pas sur l'offense des propos tenus dans son entretien de novembre 2016.

Au-delà de ceci, il ne faut pas oublier que Macron se trouvait en pleine campagne présidentielle en février 2017 et qu'il devait d'autant plus assurer la meilleure image de soi. Nous

---

<sup>81</sup> Voir l'intégralité de l'entretien télévisé dans A.R., « VIDEO. En Algérie, Macron s'excuse pour la colonisation, une « faute grave pour la droite », *Le Parisien.fr* (en ligne) <http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/video-en-algerie-macron-s-excuse-pour-la-colonisation-la-droite-denonce-une-faute-grave-15-02-2017-6684201.php> (dernière consultation : 27/01/2018).

<sup>82</sup> Voir *Le Point*, numéro du 24 novembre 2016, p. 73.

avons retenu quelques lignes d'un article de *Le Point* à ce sujet qui souligne l'intention de Macron « d'asseoir sa stature internationale et présidentielle aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Hexagone »<sup>83</sup>.

## 2. Le préjudice est-il mentionné ou avoué ?

En effet, le préjudice est mentionné et d'ailleurs, de manière explicite. En revanche, nous ne repérons pas un aveu.

Il est intéressant d'observer que c'est l'animateur qui mentionne en premier la polémique consécutive des propos de Macron en novembre 2016, en les citant littéralement. La première moitié de l'entretien écoutée, c'est la question des propos qui est abordée dans la deuxième partie.

L'entretien dure 12'14" et, si nous observons bien, cette question est mentionnée à partir de la minute 6, littéralement à la moitié.

Aux propos répétés par l'animateur, Macron répond : « Je pense que c'est inadmissible de faire une glorification de la colonisation (...) Vous ne m'entendrez jamais tenir ce genre de propos. J'ai condamné toujours la colonisation comme un acte de barbarie ».

Au lieu d'avoir son discours, il se rétracte, sous la forme d'une opinion d'abord, et ensuite en affirmant fermement sa position.

C'est à partir de la minute 6'48" qu'il présentera ses excuses et prononcera la formulation qui a suscité après le plus de critiques dans les médias :

« La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime... c'est un crime contre l'humanité. C'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant aussi nos excuses à l'égard de celles et de ceux vers lesquels nous avons commis ces gestes ».

À remarquer comment sa confirmation « c'est un crime contre l'humanité » est renforcée par la formulation « c'est une vraie barbarie ». Des déclarations fermes et des excuses qu'il ne présente pas comme personnelles, mais comme collectives. Quel est le référent de ce « nous » ? Où est placé Macron dans ce « nous » ? Le peuple français de nos jours ? La notion d'État français dans sa globalité au cours de l'histoire ? Puis, à la minute 8'37", il déclare : « On doit savoir faire vivre, tresser ces mémoires, tout en reconnaissant la responsabilité de l'État français et de ce qui s'est passé ici en Algérie. »

Finalement, il réitère les conséquences positives de la colonisation qu'il avait soutenues en novembre 2016, cette fois-ci avec un ton beaucoup plus indirect et réduit par le discours tenu au cours de l'entretien : « En même temps, il ne faut pas balayer tout ce passé, et je ne regrette pas cela

---

<sup>83</sup> Voir l'article « Emmanuel Macron : “ La colonisation est un crime contre l'humanité ” » Lepoint.fr (en ligne) [http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177\\_3121.php](http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177_3121.php) (dernière consultation : 27/01/2018)

parce qu'il y a une jolie formule qui vaut pour l'Algérie : "La France a installé les Droits de l'Homme en Algérie, simplement elle a oublié de les lire ».

Ainsi, ce ne sont pas des excuses à l'égard de ses propos qu'il présente, mais des excuses au niveau national pour des raisons historiques. Outre l'absence d'aveu, il reconstruit le contexte et détourne les raisons et les besoins de ses excuses, en essayant de montrer le juste milieu dans ses déclarations.

### 3. Le langage utilisé est-il explicite ou implicite ? Est-il clair ou plutôt ambigu ?

Le langage utilisé ici par Macron est certainement explicite et clair et se caractérise par une grande naturalité que l'on peut remarquer aussi dans le langage extralinguistique : le ton tranquille de sa voix, le mouvement de ses mains et même l'espace où se déroule l'entretien. Une salle modeste où les deux participants sont assis face à face, sur deux chaises, légèrement penchés l'un vers l'autre.

Même si la situation s'avère un détournement d'une situation précédente, rien d'ambigu se laisse voir dans le langage utilisé ici en particulier.

### 4. L'excuse est-elle bien présentée et justifiée ? Ou les explications et les justifications finissent par surcharger le discours ?

Malgré les efforts et la position de Macron, ses propos ont été jugés comme exagérés.

Se justifiant par rapport à ses propos de novembre 2016 d'une manière simple et concise au début, tout simplement en disant que ses propos ont été sortis de leur contexte, son discours devient par la suite un détournement de ces mêmes propos auquel les médias, et notamment les partis de la droite et l'extrême droite ont très vite réagi. Nous traiterons ces aspects dans notre section de réaction à l'excuse.

### 5. L'excuse mène-t-elle à la réconciliation ou à une solution du problème ?

Effectivement, l'excuse présentée par Macron mène à la réconciliation et à la solution du problème. La preuve n'est pas seulement les extraits cités ci-dessus, mais son attitude tout au long de l'entretien et son insistance à établir des liens fermes et cordiaux entre la France et ses anciennes colonies, notamment avec l'Algérie. Une intention qui reste constamment reflétée dans la prononciation du mot « partenariat ».

### 6. L'excuse est-elle pertinente par rapport au contexte ?

Comme nous l'avons signalé tout au long de notre analyse, le contexte de la campagne présidentielle de 2017 est déterminant dans la présentation de ces excuses. Une justification lui

aurait été quand même exigée s'il n'avait pas fait ces déclarations.

Un dernier aspect à souligner concernant la pertinence de l'excuse est l'endroit où elle a été présentée, l'Algérie, ancienne colonie ciblée par les propos de Macron, et d'ailleurs dans une chaîne de télévision, ce qui aboutit à une répercussion médiatique d'une plus grande ampleur. Macron devient ainsi le premier candidat à l'élection présidentielle qui se déplace en Algérie et qui fait de plus ce type de déclarations sur place, en traitant des aspects de la relation franco-algérienne. Une remarque également de la part de l'animateur tout au début de leur entretien.

### **La réaction :**

Ces nouveaux propos de Macron sur la colonisation ne sont pas passés inaperçus et ils ont suscité toute une agitation dans les partis de droite et d'extrême droite, qui se sont tout de suite exprimés publiquement ou dans les réseaux sociaux en exprimant son opposition et ses reproches :

À titre d'exemple, observons le twit suivant de Marion Le Pen :

- « #Macron, le candidat des élites, des banques, des médias et... de la repentance ! <http://lelab.europe1.fr/a-alger-emmanuel-macron-qualifie-la-colonisation-francaise-de-crime-contre-lhumanite-2979101> ... »<sup>84</sup>

Ou les déclarations de François Fillon lors d'un meeting, où il serait intéressant de souligner encore le mot « repentance », argumentativement négatif et lié au péché. L'excuse est présentée alors comme négative :

- « Cette détestation de notre histoire, cette repentance permanente est indigne d'un candidat à la présidence de la République. Il y a quelques temps, M. Macron trouvait des aspects positifs à la colonisation. Ça veut dire qu'Emmanuel Macron n'a aucune colonne vertébrale. Il dit simplement ce que ceux qui l'écoutent veulent entendre »<sup>85</sup>.

A mettre en exergue que Macron lui-même réagit aussi, en reprenant et justifiant ses propos sur son compte Twitter<sup>86</sup> :

« Colonisation en Algérie : stop aux divisions sur ces sujets. Je ne suis ni dans la culpabilisation ni dans la dramatisation (1/4) »

« La France a importé la Déclaration des Droits de l'Homme en Algérie, mais elle a oublié

---

<sup>84</sup> Publication tirée d'un article du site *20minutes.fr* : « VIDEO. Algérie : Macron qualifie la colonisation de "crime contre l'humanité", la droite et le FN s'indignent », *20minutes.fr* (en ligne) <http://www.20minutes.fr/elections/2015155-20170216-video-algerie-macron-qualifie-colonisation-crime-contre-humanite-choque-droite-fn> (dernière consultation : 27/01/2018).

<sup>85</sup> Voir A.R., « VIDEO. En Algérie, Macron s'excuse pour la colonisation, une « faute grave pour la droite », *Le Parisien.fr* (en ligne) <http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/video-en-algerie-macron-s-excuse-pour-la-colonisation-la-droite-denonce-une-faute-grave-15-02-2017-6684201.php> (dernière consultation : 27/01/2018).

<sup>86</sup> Publications tirées de « Emmanuel Macron : " La colonisation est un crime contre l'humanité" » *Lepoint.fr* (en ligne) [http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177\\_3121.php](http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177_3121.php) (dernière consultation : 27/01/2018)

de la lire... (2/4) »

« Je suis le 1<sup>er</sup> responsable politique français à avoir parlé en Algérie à la fois des pieds-noirs, des harkis et de tous les Algériens (3/4) »

« 60 ans après, il est temps de réconcilier nos mémoires. C'est la responsabilité de ma génération, qui n'a pas vécu la guerre (4/4) »

En somme, nous sommes face à un éthos politique avec une grande conviction et sûr de lui qui n'hésite pas à mettre l'accent sur ses propos et les soutenir. Un éthos qui joue avec le rapport offense-excuse pour détourner ses déclarations tout en restant naturel devant son interlocuteur et qui sait d'ailleurs se servir des médias et des réseaux sociaux pour transmettre son message.

## **Conclusion**

À travers cette analyse, nous avons pu observer trois exemples d'excuse politique dans trois contextes différents.

Nous avons trouvé deux cas où l'offense consiste en un acte non verbal. D'une part, un acte offensif au niveau de la vie privée jugé par le grand public pour le cas de Bill Clinton, et d'autre part, un acte offensif et même délictueux directement en rapport avec l'activité politique pour le cas de François Fillon.

Par ailleurs, en ce qui concerne Emmanuel Macron, il nous resterait un troisième cas où l'offense est dûe à des propos choquants.

Premièrement, il faudrait remarquer la formulation de l'excuse directe tenue par Bill Clinton, qui exprime d'ailleurs un aveu de l'offense et de sa responsabilité en tant qu'offenseur. Il s'agit ici d'une déclaration qui mène à la reconnaissance des faits, mais également à l'oubli comme moyen de réconciliation.

Deuxièmement, nous trouvons le cas contraire, un refus de l'offense. Certes, François Fillon présente ses excuses et sous une formulation explicite, mais il s'agit des excuses forcées et même ironiques. Ainsi, ces excuses ne mènent pas à une réconciliation, car le locuteur nie ironiquement l'existence du conflit.

En dernier lieu, il semblerait qu'Emmanuel Macron présente ses excuses de manière volontaire, même si, comme dans les deux cas précédents, c'est la pression médiatique qui l'a poussé à le faire. Nous avons repéré ici une justification et un détournement de la situation. Des excuses sont certainement présentées, mais non pour l'offense en question. En outre, les excuses deviennent collectives, au nom de l'État français, et ciblent comme offense un fait historique, la

colonisation française.

Il serait intéressant de souligner également le format de ce dernier discours. À la différence de la conférence de presse, format des autres deux cas, c'est un entretien dans une chaîne de télévision qui est choisi ici pour transmettre ces déclarations. Un moyen sans doute plus naturel face au grand public et plus médiatique, tel que nous avons pu l'observer à travers les réactions à ce discours, beaucoup plus significatives que dans les autres deux exemples.

En conclusion, il ne nous resterait qu'à souligner la bonne construction et la cohésion des trois discours, qui représentent d'ailleurs trois bons exemples d'excuses politiques. On repère certainement le travail préalable de toute une équipe de communication qui s'avère indispensable.

Ayant vu les caractéristiques de différentes formulations de l'excuse, pourrait-on conclure que la repentance est un recours utile en politique ? Quelle est sa véritable portée ? Répondons à cette question dans le bilan de notre travail.

## CONCLUSIONS

Lorsque nous avons commencé ce travail de recherche, notre but principal était d'analyser certains discours dans lesquels des hommes politiques auraient présenté leurs excuses, afin d'observer leurs principales caractéristiques, leur utilité et leur portée. Nous ferons ici un bilan de nos recherches et nous essaierons de répondre finalement à notre problématique.

Dans la première partie de notre cadre théorique, nous avons présenté les principales recherches menées en linguistique sur la formulation de l'excuse, introduisant d'abord certaines notions sur l'argumentation nécessaires pour une bonne analyse du rythme informatif des discours et, vice-versa, pour la bonne élaboration des discours.

Ainsi, nous avons observé que tout discours se construit sur la coorientation d'informations et sur des conclusions successives qui permettent d'avancer son rythme de manière cohérente. Ces informations et ces conclusions peuvent être déduites à partir de la construction purement linguistique de l'énoncé -signification appelée *posé-* ou bien à partir d'un sens implicite qui n'est pas présent, mais qui est déduit de la situation de l'énonciation ou des connaissances partagées entre les interlocuteurs -les appelés *présupposés* et les *sous-entendus-*.

En outre, chaque utilisation de la langue implique un acte de langage avec une situation de l'énonciation et un énoncé résultant inédits et irrépétibles. Chaque acte de langage sera toujours différent.

Nous avons signalé d'ailleurs qu'un acte de langage comporte en même temps trois sous-types d'actes : l'acte locutoire, qui concerne des facteurs physiques comme la production de sons, ainsi que l'attribution de morphèmes et l'attribution d'un sens ; l'acte illocutoire, c'est-à-dire, l'accomplissement d'un acte par le fait d'utiliser la langue; et l'acte perlocutoire, qui dépend de l'acte illocutoire, car il s'agit des effets produits chez l'interlocuteur suite à un acte accompli précédemment.

En ce qui concerne l'acte de l'excuse en particulier, nous avons vu qu'il comporte bien un acte illocutoire -la présentation de l'excuse elle-même- et un acte perlocutoire -la réaction ou l'octroiement de pardon cherché chez l'interlocuteur-. De plus, il doit être compris comme un échange conversationnel et un rituel de politesse.

Quant à ses caractéristiques, l'acte de l'excuse se compose de trois phases : l'offense commise préalablement, qui peut être de natures très diverses ; la réparation de l'offense, qui peut être une réalisation explicite ou implicite, comportant à son tour différents types de constructions ; et la réaction à l'excuse, qui peut consister en son acceptation ou bien en son refus.

Dans la deuxième partie de cet état de la question, nous avons procédé à aborder la

formulation de l'excuse dans le discours politique en particulier, en traitant d'abord quelques notions d'ordre plutôt sociologique.

Tout d'abord, nous avons abordé la notion actuelle d'espace politique et nous avons pu comprendre qu'il est essentiellement composé de l'interaction entre une instance politique et une instance citoyenne, mais aussi d'une instance médiatique dont le rôle devient de plus en plus important au point de déterminer les valeurs et les rapports entre les deux autres instances.

C'est justement en raison de cette ampleur des médias dans l'espace politique actuel que la maîtrise de la communication est devenue un facteur indispensable. La parole est ainsi le principal instrument des hommes politiques de nos jours, qui ne peuvent plus se passer de leurs équipes de communication dans une société médiatisée à l'extrême. Ceci comporte, donc, de nombreux risques, comme la théâtralisation et la personnalisation des hommes politiques, considérés plutôt comme des célébrités et dont la vie privée intéresse autant ou plus que leur activité politique.

Dans ce contexte de confusion entre espace public et espace privé, les hommes politiques se voient souvent obligés de se justifier de leurs actes, l'excuse étant ainsi une stratégie intéressante à étudier.

Comme nous l'avons réitéré au cours de notre travail, les excuses publiques, et politiques en particulier, restent un domaine de recherche assez récent à développer, même en milieu anglo-saxon, ou un plus grand nombre d'études ont été réalisées à ce sujet. Observons maintenant si la théorie recueillie peut bien s'appliquer à la pratique.

Considérant l'excuse publique comme un retour de confiance du grand public suite à une offense, les ressources auxquelles nous avons eu accès soulignent que les excuses publiques font suite à un conflit et qu'elles peuvent en même temps générer des controverses, une caractéristique que nous avons pu affirmer à travers l'analyse de notre corpus, notamment dans le cas des excuses présentées par Macron et les réactions suscitées dans les partis de droite et d'extrême droite.

De plus, la réalisation explicite de l'excuse et la reconnaissance de la responsabilité de la part du locuteur serait la formule la plus répandue, un autre aspect que nous avons pu confirmer.

Enfin, nous avons également observé que le pardon est rarement octroyé et que le poids de l'offense reste toujours plus significatif, indépendamment de sa gravité. C'est le jeu des différents points de vue concernant l'offense qui devient alors intéressant à observer, selon la perception de l'offensé (individuel ou collectif), de l'offenseur, ou des médias, qui jouent un rôle significatif, pouvant rester comme tiers ou se prenant aussi comme partie offensée.

Certes, l'analyse de notre corpus nous a aidée à mieux comprendre et à appliquer les notions abordées par les principales recherches menées jusqu'à nos jours auxquelles nous avons pu avoir

accès. Cependant, nous ne pouvons pas toujours confirmer l'utilité et la portée de l'excuse en politique et nous nous sommes posé de nouvelles questions.

Premièrement, nous nous sommes trouvée face à un manque de ressources que les spécialistes sur lesquels nous nous sommes appuyés confirment aussi, expliquant que les études en excuses publiques sont très récentes et réduites. Pourrait-on déduire qu'elles sont récentes car les figures publiques, et les hommes politiques en particulier, ne s'excusaient pas suffisamment en public avant ? Ou tout simplement parce que la question ne s'était pas posée ?

Deuxièmement, s'ils ne s'excusent pas suffisamment, devraient-ils le faire plus souvent ou cela ne changerait pas grande chose à la réaction de leur public à qui ils veulent redonner de la confiance ?

En tout cas, l'analyse de notre corpus démontre que, malgré le bon choix des mots, la construction globale du discours et l'emploi de formulations de l'excuse directes, la réaction n'est pas positive, sauf de la part de l'entourage et des adhérents qui soutiennent la position de l'homme politique en question. Les trois cas que nous avons étudiés montrent que c'est l'offense et l'ensemble de la situation qui s'avèrent les plus importants et c'est pour ces deux aspects que l'instance citoyenne et les médias se penchent le plus. C'est notamment pour en discuter et pour analyser chaque détail de la part des médias et des spécialistes de la communication que les excuses publiques pourraient être considérées véritablement utiles.

Une autre question que nous nous sommes posée et que nous reprochions au manque des réponses de la part de notre cadre théorique était la possibilité de faire une étude plus globale de sorte que l'on puisse établir des conclusions pour tout cas d'excuse politique. Maintenant, nous comprenons que certes, des caractéristiques peuvent être appliquées d'un cas à l'autre en ce qui concerne les formulations purement linguistiques. Un guide de lecture et d'interprétation des excuses politiques pourrait même être fait. En revanche, il est impossible de créer un tableau de caractéristiques globales de l'offense, de la réparation ni des réactions à l'excuse. Chaque discours implique des contextes et des offenses diverses qui seront interprétées différemment en fonction des mœurs de la société, de la période historique et même des circonstances dans une période historique précise d'une même société.

En conclusion, même si notre corpus peut être un bon exemple et qu'il présente trois cas d'excuses politiques différentes, avec des offenses et des réactions différentes, dans deux types de sociétés occidentales, il reste tout de même réduit. Il faudra comparer avec d'autres cas existants ou attendre plus d'excuses politiques afin de pouvoir élargir notre vision, en allant même au-delà et observant également les excuses politiques dans d'autres sociétés outre les occidentales.

## **Bibliographie**

### **Approche linguistique de l'excuse**

- ANSCOMBRE, J.C., DUCROT, O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles-Liège-Paris : Mardaga.
- AUSTIN, J. L. (1962), (trad. Gilles Lane, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil.
- DUCROT, O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Les éditions de minuit.
- DUCROT, O. (1992), « Argumentation et persuasion », en *Actes du colloque Enonciation et parti pris*, Université d'Anvers. (éds.) de Mulder, W., Schuerewegen, F., Tasmowski, L., pp.143-158.
- DUCROT, O. (2004), « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », in M. Doury & S. Moirand (éds), *L'argumentation aujourd'hui*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 17-34.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1992), *Les interactions verbales*, tome II, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1994), *Les interactions verbales*, tome III, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2001), *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris : Nathan.

### **Le discours politique**

- ANCARNO, C. (2015) “When are public apologies successful? Focus on British and French apology press uptakes”, *Journal of Pragmatics*, 07/2015, Volume 84, pp. 139-153.
- BATTISTELLA, E. L. (2014), *Sorry about that: the language of public apology*, Oxford University Press.
- CHARAUDEAU, D. (2005) *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris : Vuibert.
- HARRIS, S., GRAINGER, K. et MULLANY, L. (2006) “The pragmatics of political apologies” in *Discours & Society*, 11/2006, Vol.17, Num. 6, pp. 715-737.
- MACLACLHAN, A. (2015) “Trust me, I'm sorry: the paradox of public apology”, *The Monist* 10/2015, Volume 98, Num. 4, pp. 441-456.

- MERCIER, A. (2017) « Présentation générale. La communication politique entre nécessité, instrumentalisation et crises », MERCIER, A. *La communication politique. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris : CNRS éditions. Coll. Les essentiels d'Hermès, pp. 15-45.
- LAMIZET, B. (2011) *Le langage politique : discours, images, pratiques*, Paris : Ellipses.
- WOLTON D. (2017) « Les dix contradictions de la communication politique », MERCIER, A. *La communication politique. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris : CNRS éditions. Coll. Les essentiels d'Hermès, pp.63-79.

## Corpus

### Bill Clinton :

- CNN : *Transcript : President Bill Clinton - Aug. 17, 1998 - CNN.com*, in CNN (Cable News Network) : <http://edition.cnn.com/ALLPOLITICS/1998/08/17/speech/transcript.html>
- CNN (Cable News Network), *Clinton evolving apology for the Lewinsky affair in CNN.com* (en ligne) <https://edition.cnn.com/ALLPOLITICS/stories/1999/02/12/apology/> (dernière consultation : 27/01/2018).

### François Fillon :

- Les Républicains, *Conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017, Les Républicains.fr* (en ligne) [https://www.republicains.fr/actualites\\_conference\\_de\\_presse\\_de\\_francois\\_fillon\\_du\\_6\\_fevrier\\_2017\\_20170206](https://www.republicains.fr/actualites_conference_de_presse_de_francois_fillon_du_6_fevrier_2017_20170206) (dernière consultation : 27/01/2018).
- ALIMI, J., « Affaire Fillon : les excuses en politique, c'est utile ? », *Leparisien.fr* (en ligne) <http://www.leparisien.fr/politique/affaire-fillon-les-excuses-en-politique-c-est-utile-09-02-2017-6666951.php> (dernière consultation : 27/01/2018).

### Emmanuel Macron :

- A.R., « VIDEO. En Algérie, Macron s'excuse pour la colonisation, une « faute grave pour la droite », *Le Parisien.fr* (en ligne) <http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/video-en-algerie-macron-s-excuse-pour-la-colonisation-la-droite-denonce-une-faute-grave-15-02-2017-6684201.php> (dernière consultation : 27/01/2018).

- « Emmanuel Macron : “ La colonisation est un crime contre l’humanité” » Lepoint.fr (en ligne) [http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177\\_3121.php](http://www.lepoint.fr/presidentielle/emmanuel-macron-la-colonisation-est-un-crime-contre-l-humanite-15-02-2017-2105177_3121.php) (dernière consultation : 27/01/2018)
- *Le Point*, numéro du 24 novembre 2016, pp.64-75.
- « VIDEO. Algérie : Macron qualifie la colonisation de “crime contre l’humanité”, la droite et le FN s’indignent », *20minutes.fr* (en ligne) <http://www.20minutes.fr/elections/2015155-20170216-video-algerie-macron-qualifie-colonisation-crime-contre-humanite-choque-droite-fn> (dernière consultation : 27/01/2018).

## ANNEXES

### **Transcription du discours télévisé de Bill Clinton de la soirée du 17 août 1998**

President Bill Clinton

Aug. 17, 1998

CLINTON: Good evening.

This afternoon in this room, from this chair, I testified before the Office of Independent Counsel and the grand jury.

I answered their questions truthfully, including questions about my private life, questions no American citizen would ever want to answer.

Still, I must take complete responsibility for all my actions, both public and private. And that is why I am speaking to you tonight.

As you know, in a deposition in January, I was asked questions about my relationship with Monica Lewinsky. While my answers were legally accurate, I did not volunteer information.

Indeed, I did have a relationship with Miss Lewinsky that was not appropriate. In fact, it was wrong. It constituted a critical lapse in judgment and a personal failure on my part for which I am solely and completely responsible.

But I told the grand jury today and I say to you now that at no time did I ask anyone to lie, to hide or destroy evidence or to take any other unlawful action.

I know that my public comments and my silence about this matter gave a false impression. I misled people, including even my wife. I deeply regret that.

I can only tell you I was motivated by many factors. First, by a desire to protect myself from the embarrassment of my own conduct.

I was also very concerned about protecting my family. The fact that these questions were being asked in a politically inspired lawsuit, which has since been dismissed, was a consideration, too.

In addition, I had real and serious concerns about an independent counsel investigation that began with private business dealings 20 years ago, dealings I might add about which an independent federal agency found no evidence of any wrongdoing by me or my wife over two years ago.

The independent counsel investigation moved on to my staff and friends, then into my private life. And now the investigation itself is under investigation.

This has gone on too long, cost too much and hurt too many innocent people.

Now, this matter is between me, the two people I love most -- my wife and our daughter -- and our God. I must put it right, and I am prepared to do whatever it takes to do so.

Nothing is more important to me personally. But it is private, and I intend to reclaim my family life for my family. It's nobody's business but ours.

Even presidents have private lives. It is time to stop the pursuit of personal destruction and the prying into private lives and get on with our national life.

Our country has been distracted by this matter for too long, and I take my responsibility for my part in all of this. That is all I can do.

Now it is time -- in fact, it is past time to move on.

We have important work to do -- real opportunities to seize, real problems to solve, real security matters to face.

And so tonight, I ask you to turn away from the spectacle of the past seven months, to repair the fabric of our national discourse, and to return our attention to all the challenges and all the promise of the next American century.

Thank you for watching. And good night.

## **Récapitulatif des interventions dans lesquelles Bill Clinton présente publiquement ses excuses dans le cadre de « l'affaire Lewinsky »**

Clinton's evolving apology for the Lewinsky affair

WASHINGTON (AllPolitics, February 12) -- After his acquittal by the Senate, President Bill Clinton apologized again to the nation Friday for his actions which prompted the yearlong Monica Lewinsky ordeal.

Clinton, Aug. 17

The president's first attempt at remorse -- his August 17 address to the nation when he first acknowledged the affair -- was widely panned as long on venom toward Independent Counsel Ken Starr and short on contrition.

Clinton has talked publicly about the matter a total of eight times, including Friday's remarks. Follow the president's long road toward contrition:

August 17: "I did have a relationship with Miss Lewinsky that was not appropriate. In fact, it was wrong.

"I misled people, including even my wife. I deeply regret that."

August 28: "I'm having to become quite an expert in this business of asking for forgiveness."

September 2: "You know, I have acknowledged that I made a mistake, said that I regretted it, asked to be forgiven, spent a lot of very valuable time with my family in the last couple of weeks, and said I was going back to work."

September 4: "I made a big mistake. It is indefensible and I am sorry.

"I can't disagree with anyone else who wants to be critical of what I have already acknowledged is indefensible. There's nothing that he (Sen. Joseph Lieberman) or anyone else could say in a personally critical way that I don't imagine I would disagree with since I have already said it myself, to myself, and I'm very sorry about it, but there's nothing else I can say."

Clinton, Sept. 9

September 9 (afternoon): "I also let you down and I let my family down and I let this country down. But I'm trying to make it right. And I'm determined never to let anything like that happen again. And I'm determined to redeem the trust.

"So I ask you for your understanding, for your forgiveness on this journey we're on. I hope this will be a time of reconciliation and healing."

September 9 (evening): "I've tried to do a good job taking care of this country, even when I haven't taken such good care of myself and my family and my obligations. I hope that you and others I have injured will forgive me for the mistakes I've made, but the most important thing is you must not let it deter you from meeting your responsibilities as citizens."

With the momentum on Capitol Hill moving towards his impeachment, Clinton made a last-ditch personal apology on December 11 to members of Congress and the American people. The next day the House impeached him.

December 11: "What I want the American people to know, what I want the Congress to know, is that I am profoundly sorry for all I have done wrong in words and deeds," Clinton said. "I never should have misled the country, the Congress, my friends and my family. Quite simply, I gave in to my shame ..."

Clinton, Dec. 11

"Mere words cannot fully express the profound remorse I feel for what our country is going through, and for what members of both parties in Congress are now forced to deal with.

"These past months have been a tortuous process of coming to terms with what I did. I understand that accountability demands consequences, and I'm prepared to accept them. Painful though the condemnation of the Congress would be, it would pale in comparison to the consequences of the pain I have caused my family. There is no greater agony."

In a simple and solemn speech delivered after his acquittal, Clinton again addressed the nation and expressed remorse for his actions. Below is the text:

February 12: Now that the Senate has fulfilled its constitutional responsibility, bringing this process to a conclusion, I want to say again to the American people how profoundly sorry I am for what I said and did to trigger these events and the great burden they have imposed on the Congress and on the American people.

Clinton, Feb. 12

I also am humbled and very grateful for the support and the prayers I have received from millions of Americans over this past year.

Now I ask all Americans, and I hope all Americans, here in Washington and throughout our land, will rededicate ourselves to the work of serving our nation and building our future together.

This can be and this must be a time of reconciliation and renewal for America.

## **Transcription de la conférence de presse de François Fillon du 6 février 2017**

Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse aujourd'hui à vous, et par-delà vous à toutes les Françaises et à tous les Français, parce qu'une émotion légitime monte du pays.

Je comprends les interrogations.

Je comprends le besoin de me voir clarifier les choses.

Et je vais le faire.

Parce que je n'ai rien à cacher.

Je vais le faire parce que je ne peux pas accepter les accusations infondées qui me prennent pour cible après 32 ans de vie politique, 32 ans sans aucun problème d'ordre judiciaire, 32 ans d'éthique irréprochable.

Je veux dire à tous mes compatriotes que pendant toutes ces années, j'ai œuvré pour mon pays sans jamais enfreindre la loi et sans jamais déroger aux valeurs qui sont les miennes.

Aujourd'hui, candidat à l'élection présidentielle, je fais face à une attaque d'une violence inouïe, à ma connaissance du jamais vu sous la Ve République.

Autant le dire avec force et d'entrée de jeu : c'est le candidat à la Présidentielle de la droite et du centre qui est visé aujourd'hui et j'assume toutes mes responsabilités.

Tous les faits évoqués sont légaux et transparents.

J'ai été entendu pendant 4h par la Police, Penelope pendant 5h. Nous leur avons tout dit. Nous avons répondu à toutes leurs questions.

La réalité des faits ? La voici :

Oui, j'ai employé mon épouse comme collaboratrice.

Elle a ensuite été la collaboratrice de mon suppléant. Elle est encore redevenue ma collaboratrice par la suite.

Elle a donc occupé ce poste pendant quinze ans et ceci pour un montant moyen de rémunération mensuelle de 3677 euros nets. Salaire parfaitement justifié pour une personne diplômée de droit et de lettres.

Alors, on brandit un montant proche d'un million d'euros annoncé d'un seul tenant. Pour faire sensation. En oubliant de préciser que la somme est en euros bruts.

Avons-nous déjà vu une rémunération présentée comme un cumul sur quinze ans ? N'importe quel montant brut présenté de la sorte peut devenir spectaculaire.

Il n'y a que pour la famille Fillon que l'on se livre à ce genre d'exercice.

De même, on qualifie cet emploi de fictif.

Je vois et j'entends aujourd'hui tous les prétendus experts décréter ce que doit ou ne doit pas faire

un collaborateur parlementaire.

Tous les élus savent bien que ce métier recouvre les tâches les plus diverses. Ils savent qu'il ne s'est jamais limité, et qu'il ne peut pas s'arrêter, à l'élaboration des lois dans des bureaux à l'Assemblée Nationale, à Paris.

Surtout, ils savent que ce métier est fait de tout un tas d'actions modestes, souvent accomplies par le collaborateur parlementaire dans l'ombre, parfois seul, et qui peuvent paraître anodines à certains, mais qui sont indispensables à la démocratie locale.

Pendant toutes ces années, mon épouse a pris en charge des tâches simples mais essentielles.

C'est elle, avec ma secrétaire, Sylvie Fourmont, qui a géré le courrier que l'on m'adressait. C'est elle aussi qui a tenu mon agenda.

Pour les événements locaux, les inaugurations, les manifestations sportives et culturelles, les remises de décorations, c'est elle qui a travaillé sur mes interventions dans la Sarthe.

Elle m'a représenté dans des manifestations culturelles locales.

C'est encore elle qui a reçu et renvoyé vers les entreprises de la région les CV et les demandes d'emplois que les Sarthois m'adressaient.

C'est toujours elle qui a traité les réclamations de ces derniers lorsqu'ils rencontraient des difficultés administratives.

Et la liste de ce qu'elle a fait ne s'arrête pas là.

Son salaire était parfaitement justifié parce que son travail était indispensable à mes activités d' élu.

Ce travail, elle l'a poursuivi auprès de mon suppléant quand, après avoir été élu, je suis devenu ministre. C'est moi qui l'ai voulu.

J'ai absolument voulu conserver un lien avec ma circonscription. Et c'est mon épouse qui a tenu ce rôle essentiel.

On dit, pas de badge d'entrée à l'Assemblée Nationale, égal pas de travail... C'est pourtant le cas d'un très grand nombre de collaborateurs qui travaillent en circonscription.

J'ai lu, pas d'adresse mail personnelle, égal pas de travail... C'est méconnaître la réalité du travail des collaborateurs qui écrivent le plus souvent sur le mail de leur député, et a fortiori quand c'est leur conjoint.

Je sais aussi que l'on a beaucoup commenté la phrase de mon épouse soulignant qu'elle n'avait jamais fait de politique.

Je rappelle qu'un collaborateur parlementaire travaille dans le domaine politique mais que c'est le député qui fait de la politique parce que c'est lui qui est engagé.

Ce n'est qu'aux dernières élections, par goût de la vie publique locale, et non pas de la politique nationale, que Penelope a décidé de devenir conseillère municipale de Solesmes.

On s'appuie sur une ancienne interview en anglais, là aussi sortie de son contexte, dans laquelle elle

explique qu'elle n'a « jamais été mon assistante ».

Oui, elle n'a jamais été ma subordonnée.

Elle a toujours été, d'abord et avant tout, ma compagne de travail, ma collaboratrice.

Pénélope n'a jamais revendiqué de rôle dans la lumière.

Elle a exercé dans la discrétion, refusant de parler à ma place comme l'ont fait certaines épouses d'hommes politiques.

Et aujourd'hui, on retourne cette discrétion contre elle et contre moi.

Eh bien moi je vous le dis, sa façon de faire était digne.

Alors ne tirons pas d'une interview toute en pudeur un jugement qui détruit trente ans d'engagement à mes côtés.

Les faits encore ?

J'ai employé mes enfants, Marie et Charles, qui ont travaillé pendant 15 mois en 2005 et 2006 pour Marie et 6 mois en 2007 pour Charles, comme collaborateurs parlementaires, pour un salaire mensuel net de 3.000 euros en moyenne pour chacun.

Rien n'était dissimulé.

Tous les contrats de travail dont je parle sont strictement légaux.

Les sommes perçues ont été strictement déclarées aux impôts, les revenus en découlant strictement imposés, et les montants des rémunérations strictement respectueux du crédit alloué à chaque parlementaire.

Ce crédit lui permet de travailler avec qui est le plus à même de réunir à la fois les compétences et la confiance nécessaires.

Mesdames et Messieurs, je veux vous le rappeler, tout cela était légal. Mais suis-je pour autant quitte sur le plan moral ?

Cette question éthique est si élevée, si essentielle, qu'elle me place face à ma conscience et face aux Français, et à eux seuls.

Cela n'est pas au système médiatique de me juger, c'est aux Français de décider.

Le premier courage en politique, c'est de reconnaître ses erreurs.

Collaborer avec sa famille en politique est une pratique désormais rejetée par les Français.

Ce qui était acceptable hier, à défaut d'être accepté, ne l'est plus aujourd'hui.

En travaillant avec ma femme et mes enfants, j'ai privilégié cette collaboration de confiance qui aujourd'hui suscite la défiance.

C'était une erreur. Je le regrette profondément et je présente mes excuses aux Français.

Comme beaucoup d'autres parlementaires, j'ai agi selon un usage, certes légal, mais dont il est clair que nos concitoyens ne veulent plus.

J'en ai tiré moi-même les conclusions, il y a plus de trois ans, en cessant toute collaboration avec

des membres de ma famille, contrairement à beaucoup de ceux qui, dans le théâtre politique actuel, me font la leçon.

S'il faut réformer le système, alors réformons-le dans son ensemble en ouvrant le débat sur les conditions d'exercice du mandat de parlementaire et sur le fonctionnement de ses équipes.

Je rappelle au passage que j'ai clairement indiqué, y compris en résistant à de fortes pressions de ma famille politique, que je ne rétablirai pas le cumul des mandats et que je soumettrai à un référendum la réduction du nombre des parlementaires pour leur donner en contrepartie, enfin, un vrai statut.

On réclame la transparence ! Je n'ai rien à cacher.

Je vais publier sur internet, dans la soirée un tableau des rémunérations perçues par mon épouse ainsi que ma déclaration telle que je l'ai transmise à la Haute autorité pour la transparence de la vie politique en décembre.

Mon patrimoine, se résume ma maison dans la Sarthe, évaluée à 750.000 euros.

Je possède en outre 44% de la nue-propiété de la maison de mon père au Pays Basque pour un montant de 134.000 euros et un tiers de la nue-propiété de sa maison de la Sarthe, soit 41.300 euros.

Je ne suis pas assujéti à l'ISF.

Certains se sont amusés sur mes comptes en banque.

Voyons donc cela dans le détail : mon épouse et moi-même sommes mariés sous le régime de la communauté.

Nous possédons deux PEA, deux comptes titres, deux assurances-vie, deux PEL, deux CEL, 3 comptes courants – un compte-joint, un pour moi-même et un pour mon épouse –, un compte espèces, un LDD, un Livret A.

Et comme je l'ai déjà dit, tous ces comptes sont au Crédit Agricole Anjou Maine, agence de Sablé-sur-Sarthe. Je le dis pour ceux qui perdraient leur temps à chercher ailleurs.

Venons-en à ma société de conseil.

J'ai exercé de 2012 à 2016 cette activité en toute légalité.

J'ai donné des conférences dans de nombreux pays et j'ai conseillé des entreprises. Parmi elles, il y a l'assureur AXA, la société Fimalac et la banque ODDO.

J'ai fait partie du conseil de surveillance du cabinet Ricol et Lasteyrie, puis j'y ai exercé en tant que senior adviser.

La liste de mes clients ne comprend aucune entreprise russe, ni le gouvernement russe, ni aucun organisme de ce pays et toutes les conférences que j'ai données en Russie l'ont été à titre gratuit.

J'ai toujours fait de la transparence une exigence.

Lorsque j'étais Premier ministre, je n'ai cessé de resserrer les règles de transparence et de déontologie appliquées aux membres du gouvernement.

J'ai encadré l'utilisation des avions de l'État. J'ai renforcé les règles sur les appartements de fonction des ministres. J'ai instauré la déclaration d'intérêt public pour les ministres. J'ai sanctionné des ministres pour des dépenses indues.

Déjà injustement attaqué par le Canard Enchaîné sur la taille de l'appartement de fonction que j'occupais à Matignon, j'ai fait visiter cet appartement par le député socialiste René Dosière, autorité reconnue sur les questions d'éthique, et il a témoigné de ma bonne foi, démentant ainsi les mensonges du Canard Enchaîné.

Voilà, mesdames et messieurs, tout est sur la table.

Maintenant la transparence devrait s'appliquer à tous.

Tout le monde doit être logé à la même enseigne et faire l'objet d'un traitement médiatique identique.

Maintenant, le débat doit porter sur mon action politique et sur le projet que je porte.

Tout le reste est une opération destinée à détourner l'attention de nos concitoyens des véritables enjeux.

Le but de cette opération est d'effacer le choix des électeurs de la Primaire qui se sont affranchis du système en me plaçant en tête parce que je porte un programme de rupture et que je suis le seul à pouvoir le mettre en œuvre.

Je voudrais dire aux millions de Français qui m'ont choisi, au terme d'une campagne loyale, qu'on ne pourra pas voler leur choix. On ne les fera pas taire.

Le système veut, comme pendant les primaires, décider du résultat à la place des électeurs.

Mon programme dérange le désordre établi.

Il est qualifié de conservateur, alors qu'il est le seul en rupture ; on parle de casse sociale, alors qu'il est le seul à pouvoir redresser la France et redonner fierté aux Français.

Le vrai danger est de voir confier notre avenir aux dérives d'une extrême droite portée par cette famille d'intouchables du domaine de Montretout ou à l'aventure d'une politique sans programme depuis des mois, composée d'un agrégat de personnalités fascinées par un gourou issu du système qu'il dénonce aujourd'hui.

Ce que nous vivons actuellement est la tentative désespérée d'organiser un face à face entre ces deux forces en présence.

La gauche n'a-t-elle donc plus de bilan à assumer, comme si le retrait de François Hollande avait tout effacé comme une ardoise magique ?

La France n'a-t-elle plus de problèmes avec le terrorisme islamiste, alors que celui-ci maintient une pression et une menace permanentes sur notre pays ?

N'y-a-t-il plus de problèmes de chômage, de sécurité, de surendettement, d'excès de fiscalité et de charges, de pouvoir d'achat, d'éducation ?

Rien ne me détournera des vrais enjeux de cette élection présidentielle.

Rien ne me détournera de ma volonté de redonner son rang à la France, et aux Français, des raisons d'espérer.

Rien ne me détournera de mon devoir d'être candidat à l'élection présidentielle.

J'ai été choisi par des millions de Français. Je ne suis pas le candidat d'un parti. Aucune instance n'a la légitimité pour remettre en cause le vote de la Primaire.

Voilà pourquoi, dès ce soir, j'annonce ici même que c'est une nouvelle campagne qui commence.

Dès ce soir, je réunirai mon comité de campagne.

Dès demain, je réunirai les parlementaires.

Dès demain, je serai à Troyes avec François Baroin et jeudi avec Jean-Pierre Raffarin à Poitiers.

Mesdames et Messieurs, c'est donc avec une énergie décuplée et une détermination farouche que j'aborde les prochaines semaines de cette campagne où la France ne joue pas autre chose que son destin.

François Fillon